L'Ami du Peuple

JOURNAL REGIONAL DE L'ONTARIO NORD

Vol. II, Numéro 35 — Le numéro, 5 sous. — "Je crains Dieu, cher Abner, et n'ai point d'autre crainte".—*Racine.* — Sudbury, Ont., jeudi, 17 février 1944

M. Paul Prince, du Manitoba, à Sudbury

Mercredi dernier à la salle Ste-Anne une centaine de personnes avaient le plaisir d'entendre M. Paul Prince, président de l'organisation du Crédit Social du Manitoba et président pro-terme du D.M.R.O (Democratic Monetary Reform Organisation), cette dernière est l'organisation nationale du Crédit Social. M. Aberhart, d'Alberta, en était président. Depuis sa mort, M. Prince a été nommé président intérimaire.

M. Prince, était de passage dans l'est où il assista et porta même la parole parmi les tout premiers au congrès du Bloc à Montréal. Il était délégué aussi pour son diocèse au congrès national d'études sociales à Toronto.

Tous ceux qui ont entendu M. Prince parler de sa saine philosophie du Crédit Social, de la sociologie chrétienne des encycliques, de la doctrine de l'église en sont revenus émerveillés d'une telle compétence. Et sans crainte de nous tromper, nous affirmons hardiment que M. Prince aura compté parmi ce que nous avons jamais reçu de mieux à Sudbury à côté des Pères Bouvier et Dugré, à côté des Desrochers et Drapeau.

Voici queques idées maîtresses de sa conférence. Tristesse de constater ce qu'est devenu l'ordre qui doit exister dans le monde. Désordre partout, social, familial, économique, entre nations. Guerre d'individus depuis de longues années. Par où commencer le relèvement par la réforme monétaire, par l'éducation du peuple? Ce sont des moyens d'arriver au but, non le commencement. Le point initial, c'est un retour sur soi-même, sur notre valeur, d'hommes créés à l'image de Dieu, par la pensée, par l'intelligence, nous pouvons arriver au libre jugement. Le grand malheur de notre temps c'est que par la propagande de toute sorte, l'homme a été habitué à ne plus penser. Nous laissons penser d'autres à notre place. D'autres qui veulent notre perte, notre dégradation d'hommes libres.

De tout temps deux philosophies deux seules se sont partagées le monde, celle de la liberté, qui est la vraie, celle de l'esclavage, qui est la fausse.

Le socialisme est celle de l'esclavage, comment s'y prend-il pour se maintenir au pouvoir? Il moule des fonctionnaires esclaves, une armée de fonctionnaires qui lui font sa meilleure propagande. Moulés comme ils le sont ces hommes ne savent plus comprendre ce qu'est la liberté... peuples d'esclaves.

M. Prince continua sur ce ton à faire un exposé complet du Socialisme qu'on propose comme remède. Il parla de la Russie esclave et barbare, de Staline, du communisme qui se maintient par un terrorisme qui n'a jamais eu d'égal dans le monde. Par comparaison, la doctrine de l'Eglise si claire, si humaine, la voix des papes qu'il faut absolument mettre en pratique. C'est là le seul salut du genre humain.

En finissant M. Prince proposa qu'on lui posât des questions pour éclaicir ce qu'il venait de donner. Il y en eut plusieurs qui furent répondues avec une clarté qui charma tout le monde. M. Lionel Campeau remercia le conférencier en termes choisis, montrant M. Prince comme un des très rares hommes, une des exceptions même, qui sait exactement ce qu'il veut, qui s'y est préparé par de longues années de travail ardu, qui sait les moyens pour arriver au but et qui certainement y arrivera. En terminant nous associons notre voix, à celle de M. Rathwell, président de l'assemblée pour remercier cordialement M. Prince du bien qu'il nous a fait et nous souhaitons le revoir de nouveau parmi nous.

Il l'échappe belle

Un serre-frein de Chapleau est à l'hôpital se rétablissant d'une terrible expérience qui aurait pu lui coûter la vie. Arthur Martel, âgé de 22 ans, fut traîné sous une locomotive du Pacifique canadien sur plusieurs pieds avant que la locomotive puisse arrêter. L'accident est arrivé à Devon, sept milles à l'est de Chapleau pendant qu'un train du Pacifique canadien prenait une voie d'évitement. Martel courut devant la locomotive pour pousser l'aiguille. Croyant que le train avait arrêter, il descendit. Il glissa et tomba sous la locomotive pendant qu'elle avançait. Martel dit qu'il saisit une partie de la locomotive quand elle passait. Il s'agrippa au morceau et cria. Il fut traîné pour plusieurs pieds avant que la locomotive arrêta.

Important avis aux automobilistes

Les automobilistes passant sur les tuyaux des pompiers de la ville durant un feu ont déjà causé beaucoup d'ennuis au département des incendies à Sudbury. Mais depuis quelques années, la chose ne s'est pas produite souvent. Dernièrement, toutefois, un automobiliste de Sudbury a payé une amende de $3 en cour de police pour avoir passé sur un tuyau des pompiers. C'est William Needham, de Minnow Lake. Il passa sur les tuyaux étendus sur la rue Spruce lundi pendant le feu qui a consumé la salle Finlandaise. Needham a avoué sa culpabilité et a payé l'amende sans les frais.

Lettre d'Ottawa

LES CINQ VOTES QU'ON A PRIS SUR L'ADRESSE ONT DONNE LIEU A UN ALIGNEMENT FORT CURIEUX

La guerre nous coûtera un peu moins cher, mais l'administration du pays, un peu plus, en 1944-45. —Deux députés libéraux votent trois fois avec les groupes de l'opposition.—M. Picard, député de Bellechasse, ouvre la campagne électorale du Québec à la Chambre des communes.—Comment s'expliquent les votes des divers partis sur les motions concernant l'adresse.

Ottawa.—Qu'est-ce que nous coûteront l'administration du pays et la conduite de la guerre au cours de 1944-1945? Nous pouvons nous en faire une idée assez complète dès le présent stage de la session fédérale.

Les crédits de guerre pour l'année financière 1944-1945 se chiffreront par $3,650,000,000; c'est ce que l'honorable J.-L. Ilsley, ministre des Finances, demande au parlement canadien. Il n'est pas sûr que ce montant suffira à défrayer les dépenses de guerre, mais il l'espère. Ce chiffre n'est donc pas définitif. Tel quel, cependant, c'est $240,000,000 de moins que ce que le ministre des Finances demanda pour 1943-1944.

M. Ilsley a encore fait connaître ce que nous coûtera l'administration du pays en 1944-1945. Les crédits des services fédéraux de paix s'élèveront à $702,369,059 à comparer à $647,914,000 pour 1943-1944.

Le ministre des Finances n'a pas précisé ce que nous coûtera, en 1944-1945, notre politique d'aide mutuelle aux Nations-Unies. L'an dernier, le gouvernement canadien demanda un milliard à cette fin. M. Ilsley s'attend que, cette année, le gouvernement canadien demande moins, mais ça n'est là qu'un pronostic.

Si nous additionnons ces trois montants, nous arrivons au chiffre global de $5,357,369,059. Voilà ce que le gouvernement canadien demandera à peu près pour administrer le pays, aider aux Nations-Unies et conduire notre effort de guerre en 1944-45. Pour le moment, nous avons l'espoir de dépenser $240,000,000 de moins qu'en 1943-1944. Mais rien de définitif. Le chiffre total de nos dépenses demeure sujet à revision.

Une question se pose ici. D'où vient la réduction des crédits de guerre et l'augmentation des dépenses de l'administration du pays? La réduction des crédits de guerre provient d'une diminution des dépenses pour l'armée, l'aviation et la marine. L'augmentation des dépenses de l'administration du pays consiste dans la hausse surtout des frais d'intérêts sur la dette publique et sur les autres dettes.

LE VOTE SUR L'ADRESSE

Jamais probablement, dans toute l'existence de la confédération canadienne, l'adresse en réponse au discours du Trône n'a exigé tant de votes pour en arriver à son adoption. Il a en a fallu cinq. Ce fut une situation vraiment extraordinaire. D'ordinaire, l'adresse, qui n'est rien autre chose qu'une motion de remerciement envers Son Excellence le gouverneur général pour le discours qu'il a lu au début de la session, est adoptée sans vote enregistré. Mais ce que nous nous voulons rappeler, c'est que cette session est supposée être la dernière avant que le gouvernement King en appelle au peuple. Les partis de gauche ont tenu à prendre des positions par votes dès le commencement de la session.

L'importance du scrutin sur l'adresse ne provient pas de l'incertitude du résultat. Tout le monde le connaissait d'avance. L'intérêt du vote sur l'adresse provient de l'incertitude qui régnait sur l'alignement probable des divers groupes de la Chambre des communes, sur les sous-amendements, l'amendement et la motion principale.

L'ATTITUDE COMMUNISTE

Il y eut trois sous-amendements. Le premier venait de la C.C.F. Il regrettait que les conseillers de Son Excellence eussent failli à leur devoir en ne suggérant pas les réformes sociales de base et les mesures économiques qui seules, d'après la C.C.F., peuvent hâter la victoire et rendre possible au Canada l'emploiement total de la main-d'oeuvre, ainsi que l'avènement d'un régime de sécurité sociale complète. Quelles étaient ces réformes sociales de base et ces mesures économiques? Le sous-amendement de la C.C.F. ne le disait point. Mais le programme de ce groupement politique nous en informe: c'est le socialisme.

La C.C.F. n'a réussi à obtenir que l'appui du Crédit social. Tous les autres partis ou groupes de la Chambre ont voté contre cette motion socialiste. Encore l'appui du Crédit social a été seulement nominal. Car l'un de ses membres a catégoriquement déclaré en Chambre que, si son parti allait appuyer le sous-amendement de la C.C.F., ce n'était pas parce que le Crédit social approuvait les doctrines politiques de la C.C.F.; au contraire, il n'était pas socialiste. Mais il votait pour l'amendement uniquement pour empêcher que, dans la prochaine campagne électorale, l'on accuse le Crédit social de s'être prononcé contre l'établissement des réformes de base et des mesures économiques nécessaires à gagner rapidement la guerre, à fournir de l'emploi à tout le monde et à préparer l'avènement d'un régime de sécurité sociale complète.

Un point est à noter. Le Parti ouvrier-progressiste, qui est le nom de camouflage du Parti communiste canadien, a voté contre le sous-amendement de la C.C.F. C'est, cependant, le parti qui ne cesse de réclamer le véritable socialisme et qui désire imposer de force sa collaboration à la C.C.F. Dès son premier vote à la Chambre des communes, le Parti ouvrier communiste tourna le dos et combattit la C.C.F. Cet incident est instructif. Il nous indique ce que nous devons penser des désirs de collaboration que les communistes canadiens manifestent envers tous les partis. Non seulement ils ne sont pas logiques, mais ils ne sont pas sincères avec eux-mêmes.

SOUS-AMENDEMENTS QUEBECOIS

La Chambre avait à peine disposé du sous-amendement de la C.C.F. que le groupe Roy-Dorion en présenta un autre. Les libéraux tentèrent sans succès de le faire déclarer contraire aux règlements, mais le président de la Chambre décida que ce nouveau sous-amendement était conforme aux règlements. Il recueillit l'appui du Bloc populaire et de deux députés libéraux, MM. Wilfrid Lacroix, député de Québec-Montmorency, et Emmanuel D'Anjou, député de Rimouski.

Le sous-amendement Roy-Dorion demandait: (1) de limiter la contribution du Canada à la guerre aux promesses de participation

(suite à la dernière page)

Il a gagné un procès

Un citoyen de Sudbury a gagné un procès civil contre le département de la police à Sudbury pour dommage fait à sa machine par un auto de la police. Nicholas Abraham, de 42 rue Young a obtenu la somme de $185 dans une décision donnée par le juge E. Proulx en cour de division.

Le procès découle d'un accident arrivé durant l'heure du midi, le 23 juillet de l'an dernier. L'auto de la police, conduit par le constable Angus Coates, a frappé un auto conduit par Leslie Witchell, de 397 rue Lloyd à l'angle des rues Elm et Durham. L'auto a fait un ricochet sur le véhicule et a donné sur l'auto d'Abraham, stationné près de l'Hotel Frontenac. Le juge Proulx a accordé $185 pour payer les dommages faits à l'auto d'Abraham.

A propos de l'Hydro

L'hon. Geo. Challies a donné l'assurance à une délégation du district de Sudbury, que la commission de l'Hydro de l'Ontario ferait entrer le district de Sudbury dans ses plans pour une extension du service rural en 1944. Dans le moment, l'Hydro a plusieurs demandes devant les commissions de priorités à Ottawa pour la permission de construire 300 milles d'hydro rural dans la province cette année. Il reste à savoir si la commission pourra obtenir le matériel. Si Ottawa donne son approbation, l'Hydro est prête à commencer et compléter son programme cette année. Le district de Sudbury et ceux de l'est Ontarien recevront quelques considérations dans ces extensions.

Le préfet Welland Gemmell, de Whitefish, le préfet Geo. Turner, de McKim, M. Edgar Bergeron, de Noëlville, le maire Beaton et W. E. Mason, de Sudbury, ont plaidé la cause du district de Sudbury.

Encore les gobe-sous

Un appel lancé par le département du procureur-général de l'Ontario contre les amendes imposées aux opérateurs de gobe-sous à Sudbury, a été présenté devant la cour d'a5ppel de l'Ontario. Les amendes imposées quand la sentence fut prononcée par le magistrat Willard Cooper, variaient entre $25 et $50. Le procureur général demande que les amendes et les frais soient augmentés à $200 chacun. Lorsqu'il comparut en cour, W. B. Common, avocat pour le département du procureur-général, a qualifié l'amende de $25 d'une licence tout simplement pour exploiter les machines. Il a dit aussi qu'il était difficile de trouver les exploiteurs coupables. Quand il fut renseigné que la municipalité recevait une licence pour les machines, le juge Roberton a remarqué que ceci aidait peut-être à accomoder la conscience des échevins de la ville. Le juge donnera sa décision plus tard.

Les dépenses des écoles publiques

Le coût d'administration des écoles publiques de Sudbury s'élèvera à $22,000 de plus en 1944 que l'an dernier. L'augmentation est due à l'ouverture de la nouvelle école publique sur la rue Wembley. Ce fait a été dévoilé à une réunion de la commission des écoles publiques. La réunion considérait le budget pour 1944. Les dépenses furent approuvées malgré les objections des commissaires Al Stephenson et Mme D. W. Ward qui demandaient que les chiffres comprennent les frais d'acheter des livres pour tous les élèves. Leur motion fut perdue. Le budget pourvoit à des dépenses s'élevant à $123,861 pour l'année.

Pour vol dans un magasin

Ramenés à Sudbury de North Bay, quatre jeunes gens de Toronto furent accusés en cour de police à Sudbury d'un vol dans le magasin Koivikko près du lac Penage. Leur procès fut remis d'une semaine pour sentence, quand ils se sont avoués coupables. Les quatre sont Harvey Foisy, Edmond Lambert, Simon Lambert et Alcide Deschambeau, tous de Toronto. Le délai fut accordé à la demande du procureur de la couronne E. D. Wilkins, afin de permettre une enquête dans leurs dossiers. Les quatre hommes furent arrêtés à Sturgeon Falls, le 5 février, quand ils ont essayé de vendre une quantité de thé et de sucre. Ils furent accusés à North Bay d'avoir plus de thé et de sucre que leur ration permettait. Ils ont comparu sous cette accusation le 15 février.

Collision de chemin de fer

La circulation était normale samedi et les voies étaient déblayées à Biscotasing à la suite d'une collision entre deux convois de marchandises du Pacifique canadien à cet endroit. Trois membres d'équipage ont subi de légères blessures. Ce sont le mécanicien Charles Schroder, blessé à la poitrine, le chauffeur W. Levasseur, souffrant de coupures, et le cheminot H. Vézina, coupé au visage. Tous sont de Chapleau. La collision est survenue quand les trains se sont rencontrés à une aiguille de Biscotasing. Les cheminots ont déblayé les voies rapidement, et la circulation a été retardée très peu. Tous les rails sont maintenant replacés. Pusieurs wagons furent écrasés et ont été enlevés.

Au Royaume de la femme

Directrice: Yvonne Charette

BONTE ET DISCRETION

La bonté est une tendre fleur qui s'épanouit en fruits merveilleux. Son parfum embaume discrètement tous ceux qui l'approchent.

Que de charmes elle procure! Les personnes qui la possèdent ont une physionomie suave et radieuse à la fois.

Elles ont sur les lèvres un sourire gracieux et bienveillant, venant du coeur.

Elles sont les amies fidèles du beau, du vrai et du bien.

Elles font naître autour d'elles la paix, le calme et le bonheur.

La discrétion est un signe de bonne éducation, de bon sens, de réflexion et de bonté.

Elle est rarement innée, surtout chez les femmes, toujours avides de nouvelles sensationnelles, toujours heureuses d'intéresser en communiquant ce qu'elles savent. Elle s'acquiert par attention, par efforts de vertu et surtout par la pratique de la mortification et de la charité.

Celui qui ne sait pas gouverner sa langue ne sait pas non plus gouverner son âme.

La force de garder le silence sur ce qu'il est mieux de ne pas communiquer, sur un secret confié, sur quelques paroles dites dans un moment de vivacité et qui, répétées produiront un ennui et une peine, est une force précieuse et rare.

La discrétion est aussi faite de modestie et de réserve; elle est le lien des coeurs, le ciment de l'amitié et de la confiance.

Pratiquons ces deux vertus si admirables: la discrétion et la bonté.

Courrier de Lysette

D.—Un ami qui me courtise depuis quelque temps et que j'aime beaucoup va souvent danser avec d'autres. Je n'ai aucun goût pour la danse, me conseillez-vous de l'apprendre?—LISE.

R.—Non. Si votre ami ne vous considère pas assez pour vous sacrifier la danse, il ne vous servirait à rien de faire pour lui un simple pas. Laissez-le aller et tâchez de rencontrer quelqu'un de plus sérieux pour assurer votre avenir.

D.—Dois-je un cadeau à un ami qui me courtise depuis six mois et qui me fera j'en suis sûre, un beau cadeau?—ROSELINE.

R.—Il n'est pas dans les usages qu'une jeune fille fasse un cadeau à un jeune homme qui n'est pas son fiancé.

D.—Est-ce qu'il y a plus de mots dans la langue française que dans la langue anglaise?—MERCI.

R.—On dit que la langue anglaise contient plus de mots que la langue française, ce qui ne signifie pas qu'elle est plus claire.

D.—Une jeune fille doit-elle aider un jeune homme à endosser son pardessus?—B. B.

R.—Non, ce n'est pas l'usage.

D.—Je suis courtisée depuis cinq mois par un garçon de dix-sept ans et j'en ai dix-huit. Il m'a parlé de mariage, mais il est jaloux. Pensez-vous que plus tard il se corrigera?—MICHE.

R.—Je n'en sais rien mais cela n'a aucune importance. Quand ce petit garçon sera prêt à se marier, il y aura longtemps que vous serez mère de famille ou que vous aurez coiffé sainte Catherine.

D.—Quelle est la manière de conserver une fougère naturelle dont les feuilles commencent à sécher?—AMIE DES FLEURS.

R.—Il faut tenir la plante dans une pièce à température égale, exposée au levant de préférence, ne la changer de place que le moins possible, l'arroser tous les deux jours assez copieusement et voir à ce que l'eau s'égoutte bien. Une fois par mois, incorporer à la terre une pastille d'engrais chimique et couper les feuilles dès qu'elles commencent à jaunir.

D.—Que veulent dire les noms Maurice, Gérald et Marianna? — ANXIEUSE DE SAVOIR.

R.—Maurice, qui a le teint brun; Gérald, étincelant; Marianna, gracieuse.

D.—J'ai toujours été pour mes brus une bonne belle-mère et l'une d'elle m'a déclaré, sans aucun à propos, qu'il lui serait impossible de nous garder quand nous serons vieux, ni de nous aider en aucune façon, à cause de sa famille nombreuse. Je lui ai répondu que j'irais plutôt à l'hospice que d'embarrasser un de mes enfants. Mais elle me boude depuis ce temps et n'accompagne plus son mari quand il vient me voir. Est-ce à elle ou à moi à faire les premiers pas—EPROUVEE.

R.—J'avoue que je ne comprends pas du tout pourquoi la brouille est venue s'il n'y eut entre vous deux que l'échange des propos que vous rapportez. Votre belle-fille n'a pas fait preuve d'un grand tact en vous disant qu'elle ne vous garderait pas, lorsque vous ne lui aviez rien demandé de tel. Vous avez répondu d'une manière qui aurait dû la satisfaire. Alors pourquoi vous boude-t-elle? A votre place je ferais comme si je ne me souvenais plus de l'incident.

D.—Comment appelle-t-on en français un "custard-pie?" — A-BONNEE.

R.—Une tarte à la frangipane. On dit aussi à la cossetade.

D.—Je dinais l'autre jour dans un restaurant. Un de mes voisins n'avait d'autre but que de flirter avec la jeune fille qui nous servait. Celle-ci était d'allure distinguée et semblait fort ennuyée des attentions de ce monsieur, sa situation l'obligeant à se montrer aimable envers tous ses clients. Les jeunes filles qui servent le public sont donc obligées de subir ces ennuis?—REVOLTE.

R.—Les jeunes filles appelées à servir le public connaissent la qualité de ces gens qui les poursuivent de leurs flirts et de leur galanterie intempestive. Elles savent que rien de bon ne peut leur venir de ces êtres dont l'éducation et la morale sont de piètre valeur. On leur demande de ne pas faire d'esclandre, de paraître gentille et souriante même si elles sont ennuyées. D'ailleurs ce n'est pas seulement au restaurant que vous aurez à déplorer ces choses, un peu partout dans le monde, ceci se pratique. Il s'agit de regarder de haut ce qui ne peut pas nous atteindre.

D.—Pourriez-vous me donner l'adresse où je pourrais me procurer la prédiction de sainte Odile sur la guerre actuelle. Merci beaucoup.—MADAME X.

R.—Vous pouvez vous procurez cette petite brochure à la librairie "Loisirs", 82, rue Beech, au prix de 15 sous.

C'est l'oisiveté qui est la grande source de perversité.—Lacordaire.

• •

Il est bon de parler et meilleur de se taire; mais tous deux sont mauvais alors qu'il sont outrés.—Lafontaine.

Répondez oui...

Le devoir d'économie et de conservation du vêtement s'impose plus que jamais. Pour vous aider à remplir cette obligation la section des Consommateurs, de la Commission des Prix, a préparé un questionnaire. Si vous pouvez répondre affirmativement à chacune des questions posées, vous êtes sur la voie de la perfection, si vous ne l'avez pas déjà atteinte . . . nous voulons dire la perfection en matière d'économie. Sinon, vite à l'oeuvre!

Achetez-vous et portez-vous le vêtement approprié au genre de vie que vous menez?

Choisissez-vous vos chaussures au point de vue confort et durée?

Enlevez-vous vos vêtements propres quand vous commencez le ménage?

Portez-vous un tablier pour travailler dans la cuisine?

Etablissez-vous votre budget avec soin afin de n'acheter que ce qui est nécessaire pour votre usage immédiat?

Examinez-vous de temps en temps les vêtements que vous avez pour décider s'ils peuvent être transformés et durer davantage?

Etes-vous sûre que ce que vous achetez vaut l'argent que vous payez et que ça vous va? (l'opinion de vos amies doit être considérée).

Donnez-vous à vos vêtements les soins nécessaires:

les brosser et les aérer après les avoir portés;

laver vos bas tous les jours;

les sous-vêtements fréquemment;

repriser les trous et renforcer les endroits clairs lorsqu'ils apparaissent;

coudre les boutons avant qu'ils ne se perdent;

éviter de recourir aux épingles de sûreté;

éponger et pressez vos vêtements fréquemment;

faire nettoyer les vêtements non lavables lorsqu'ils en ont besoin;

laver et repasser les vêtements de laine, coton et rayon de manière appropriée?

Serrez-vous vos vêtements avec soin, à chaque saison, de manière à ce qu'ils soient à l'abri des mites?

Tenez-vous vos tiroirs et vos garde-robes propres et en ordre?

Faites-vous de temps en temps l'inventaire des vêtements de rebuts afin de donner aux organisation de charité ou aux pauvres ce que vous ne pouvez pas réutiliser?

Divers conseils

Si la douleur est vive après vous être cogné, il faut baigner la partie endolorie avec de l'eau chaude, et laissez une compresse humide que l'on renouvelle au fur et à mesure qu'elle refroidit. La chaleur calme la douleur.

Organisation de la journée

D'abord, un conseil.—Ne pas attendre au dernier moment pour faire ses achats, avoir toujours d'avance le nécessaire pour une journée entière au moins. Cela permet d'éplucher les légumes du repas du midi la veille au soir, grosse avance quand il faut faire vite.

Lundi Gras 21 février

PARTIE DE CARTES
(500 SEULEMENT)
MASCARADE AU SOUS-SOL DE L'ECOLE NOLIN

Beaux prix. Prix spéciaux pour costumes. Organisée par un groupe de paroissiens

A. Lafrance & Fils
8 Durham N. Tél. 5-5645

FOURRURE

Madame, vous qui recherchez le chic, la qualité et la distinction, favorisez-nous pour l'achat de vos fourrures.

NEIGE

Chute mystérieuse à travers l'ombre, il neige.
Un souffle a défleuri l'azur silencieux.
Quel ange a déplié son aile au fond des cieux?
Quel cygne en ses ébats de son duvet s'allège?
Quelle Ophélie en pleur effeuillant l'irréel
Secret qui dort au coeur des roses de Noël,
A, pétale à pétale, arraché sa couronne?

Il neige. Mollement, inexprimablement,
Une douceur descend où l'âme s'abandonne.
Et nous, dans la torpeur de nos appartements,
Un bouquet de cristal éclos à nos croisées,
Sur les jardins couverts de ce gel scintillant
Longtemps nous guetterons par la vitre irisée
La première lueur de la lune au pied blanc . . .

E. H.

L'étiquette, une chose commode!...

Les jeunes filles qui affichent un profond mépris des bonnes manières obéissent, la plupart du temps, à un désir enfantin de se faire remarquer, et leur attitude n'est qu'une bravade des convenances. Cette façon d'agir leur vaudra peut-être, pendant quelques mois, une réputation d'originalité. On dira d'une jeune fille de cette espèce: elle est amusante, ou encore: c'est un type, elle ne fait jamais comme les autres, on ne sait jamais ce qu'elle va vous répondre.

On ne tardera pas, cependant, à s'apercevoir que cette prétendue originalité n'est qu'une pose, un besoin maladif d'attirer l'attention, et que cette absence complète de manières est très gênante pour l'entourage. L'étiquette, en effet, n'est qu'un autre mot pour désigner les bonnes manières qui sont dans la vie un atout aussi puissant que la richesse. Grâce à elles, on s'attire des amis, on est l'invité le plus apprécié d'une réunion mondaine, on obtient plus facilement une situation, on acquiert une espèce d'assurance qui n'a rien de choquant et inspir confiance. Rien n'est aussi apparent qu'un manque d'éducation. On le constate dans les plus petits détails de la vie quotidienne.

Il arrive très souvent que des personnes qui ont été bien élevées affectent un sans-gêne de mauvais aloi, croyant ainsi se donner un air dégagé. Les jeunes gens auraient tort de penser qu'ils peuvent partir sans saluer leur hôtesse ou négliger de faire danser la jeune fille de la maison et qu'elles ne s'en apercevront pas. De même, la jeune fille qui, lorsqu'elle est invitée chez une amie, demande à la bonne une foule de petits services, loin de paraître habituée à un nombreux personnel, donnera plutôt l'impression qu'elle n'a jamais eu de domestique, ou encore celle qui monopolise l'invité d'honneur, pensant ainsi se rendre aimable, ne fait qu'afficher son manque de savoir-vivre. Elles ne devront donc pas s'étonner, pas plus que les jeunes gens dont j'ai parlé plus haut, de n'être pas invitées de nouveau dans des maisons où elles auront laissé un souvenir peu flatteur.

Ceux qui méprisent l'étiquette le font souvent par envie. Tout le monde a eu l'occasion de constater qu'une jeune fille qui n'est pas intimidée dans une réunion, parce qu'elle sait exactement ce qu'elle doit faire, s'amuse beaucoup mieux qu'une autre qui se pose tout le long de la soirée une foule de petits problèmes mondains. Ceux qui s'imaginent que les bonnes manières sont une espèce de snobisme se trompent lourdement, car l'essentiel de la bonne éducation est de mettre les autres à l'aise.

Il n'est pas inutile à une débutante de posséder un traité d'étiquette pourvu qu'il soit bien fait et présenté sans trop de complications. Ce n'est pas un de ces ouvrages qu'on lit de la première à la dernière ligne, mais qu'on doit avoir sous la main afin de pouvoir le consulter en toutes circonstances, tantôt pour savoir ce qu'on devra faire, tantôt pour constater après coup si l'on a, oui ou non, agi selon le code mondain. Cette préoccupation n'est pas aussi frivole qu'elle peut le paraître au premier abord. Ne doit-on pas s'acquitter le mieux possible de tous ses devoirs, y compris ceux qui nous sont imposés par la société?

A chaque pas que l'on fait dans le monde, une embûche nous attend. En voici quelques exemples choisis au hasard:

Un jeune homme et une jeune fille entrent ensemble au théâtre, lequel doit marcher le premier? Si le jeune homme tient encore ses billets à la main il précède sa compagne, s'il les a remis au placier il la suit.

Comment faire une présentation? C'est la personne de moindre importance qu'on présente à l'autre, ainsi une femme plus jeune à une femme plus âgée. Quand les deux sexes sont en présence, on doit, n'en déplaise à ces messieurs, traiter l'homme comme étant de moindre importance, et le présenter à la femme, même si celle-ci n'est qu'une *toute jeune* fille.

Comment une dame signe-t-elle un registre, une lettre? Sur un registre, elle l'inscrit comme madame une telle: prénom et nom de son mari, tandis qu'elel signe ses lettres de son prénom à elle et du nom de famille de son mari, en omettant la désignation: madame. Cependant, s'il s'agit d'une lettre d'affaires écrite à un inconnu, elle peut faire précéder sa signature de: madame, entre parenthèse, afin de renseigner son correspondant sur sa situation sociale.

Nous pourrions continuer longtemps comme cela, et cet article n'en finirait plus... Disons plutôt, afin de conclure d'une façon pratique, que de jolies manières disposent favorablement à votre égard, soit qu'il s'agisse de vous accorder une situation que vous ambitionnez ou de décider un jeune homme à vous demander en mariage, car tout comme les patrons tiennent à produire une employée d'une tenue irréprochable, les maris veulent que celle qui sera appelée à faire les honneurs de leur foyer, et à élever leurs enfants, soit à la hauteur de cette double tâche. Peut-être des jeunes gens ont-ils paru, pendant un certain temps, se plaire en la compagnie de jeunes personnes bruyantes et sans façon: ils sont trop pratiques et trop bien avisés pour les épouser.

De jolies manières sont la route la plus sûre qui conduit à la popularité, même à notre époque qui se vante d'avoir secoué le vieux protocole du bon usage. Le meilleur moyen de se faire inviter est d'être toujours polie et gracieuse envers chacun, et rien ne fait plaisir à un mari comme la fierté qu'il éprouve devant le savoir-faire et la bonne grâce de sa femme.

Pour utiliser la laine ayant déjà servi

A mesure que vous défaites le vêtement, enroulez la laine autour d'un écheveau que vous plongez dans une eau très savonneuse. Rincez ensuite à l'eau claire et, pour sécher, servez-vous à nouveau du dossier de chaise; si la laine est bien tendue, elle restera nette et sans frisure.

• •

L'homme qui est le moins libre est l'homme de parti.—Napoléon.

• •

Nul n'a plus de six pied de haut dans le cercueil!—Hugo.

L'Ami du Peuple

JOURNAL REGIONAL DE L'ONTARIO NORD

82, rue Beech Sudbury, Ont. Tél. 3-6700

Rédacteur en chef, Camille Lemieux
Administratrice, Yvonne Charette
Téléphone 6-6225

L'"Ami du Peuple" paraît tous les jeudis. Il est imprimé à Rouyn, province de Québec, aux ateliers de "La Frontière". L'abonnement est de $2 par année.

Sudbury, Ont., jeudi, 17 février 1944

Une lettre et des conférences

Deux incidents me poussent à écrire un mot à vos lecteurs: une lettre que j'ai reçue d'un ouvrier de Sudbury et les conférences du R. P. Alexandre Dugré, S.J., et de M. Paul Prince à Sudbury et les 6, 7 et 9 février dernier.

Mon correspondant ouvrier m'écrivait longuement sur l'attitude hautaine de la "classe intellectuelle" à l'égard des "illettrés". Chaque phrase était marquée de dépit mais de sincérité aussi. Il demandait, non sans raison: "Est-ce qu'un bon avocat rend plus de service à l'humanité qu'un bon forgeron?... Le forgeron a du génie. Voyez-le à son enclume. Il frappe à coup sûr et façonne un outil qui sera un bienfait pour l'humanité. On ne pourrait se passer de lui sans retourner à l'âge de pierre". Et encore: "Est-ce que l'intellectuel ne pourrait pas descendre de son piedestal où il est grimpé et s'abaisser au rang de ses frères qui ont besoin de lui?"

Les remarques goûtaient le fiel: je n'oserais pas dire qu'elles étaient tout-à-fait injustifiées. L'absence des deux grandes vertus sociales chrétiennes: justice et charité, empêche très peu de gens de dormir. La classe ouvrière en souffre le plus. Citons Léon XIII: "Tout principe et tout sentiment religieux ont disparu des lois et des institutions publiques, et ainsi peu à peu les travailleurs isolés et sans défenses se sont vus avec le temps livrés à la merci de maîtres inhumains et à la cupidité d'une concurrence effrénée". (Rerum Novarum).

Des régions françaises, belges, et même canadiennes; un pays entier, le Portugal, nous ont montré où se trouve la solution. En chacun de ces cas, les deux adversaires sociaux de tous les temps: fortune et misère, ont été réconciliés dans la justice et la charité. A leur place ont reparu le patron et l'ouvrier, le lettré et l'illettré, qui se sont respectés, aidés et aimés réciproquement. Aussi avons-nous vu certains coins de France et la Belgique prospérer dans la paix, parce que au-dessus des ambitions personnelles, les patrons ont placé le respect de leur frère, l'ouvrier. En pleine guerre, nous voyons, pour la même raison, un Portugal florissant et une Gaspésie où renaît le sourire au foyer des pêcheurs.

Cependant, à Sudbury, un ouvrier se demande: "Est-ce que l'intellectuel va attendre que l'ignorant le débarque de son piedestal et le traîne dans la boue pour comprendre qu'il a choisi la première sans s'en être montré digne?" C'est un défi et une menace! Ni la fuite, ni les demi-mesures nous feront éviter le tourbillon social qui se prépare. La tempête doit être affrontée avec courage et franchise. L'agression des ouvriers et l'intransigeance des patrons n'offrent aucune garantie pour l'avenir.

Ceci m'amène à commenter les conférences du R. P. A. Dugré, S.J., et de M. Paul Prince à Sudbury, au début de la semaine du 6 février.

Le seul but de ces conférences publiques est d'instruire le grand nombre sur des questions de première importance. Des cercles d'étude se fondent pour informer un petit groupe d'ouvriers, de façon plus précise, sur le problème social. Mais les conférences comme celles mentionnées plus haut et les conférences semblables qui auront lieu chaque mois dorénavant, sont destinées à l'information de la masse. C'est par elles que les intellectuels essaient d'atteindre les ouvriers: encore faut-il que les ouvriers s'y rendent. Mon correspondant menace —et il n'est pas seul à le faire—de donner "aux communistes et aux socialistes le pouvoir de façonner des lois" si les intellectuels ne viennent pas au secours du peuple.

Cependant, ne voit-on pas le conférencier communiste Tim Buck remplir le théâtre Capitol d'ouvriers, au début de janvier, alors que des sociologues catholiques éminents ne réussissent pas à attirer deux cents personnes à leur convocation.

Tant que les citoyens canadiens-français de Sudbury ne montreront pas plus d'ambition que cela à puiser là où ils doivent les directives sociales sûres, il leur est inutile de rêver à plus de sécurité, à plus de paix sociale dans le milieu où ils vivent.

A. REGIMBAL, S. J.

Les buts de la démocratie moderne

"Quels sont les buts que se propose d'atteindre la démocratie moderne?

"De tous temps, la démocratie a placé au premier rang de ses exigences la liberté sous toutes ses formes; elle a manifesté une aspiration croissante vers l'égalité et une tendance idéale vers la fraternité; pour atteindre ses objectifs elle a accepté de se soumettre à une autorité limitée.

"Mais avec l'évolution de l'instruction, la transformation du processus économique, la démocratie moderne doit si elle veut durer, modifier et compléter sa structure pour répondre, en outre, aux trois exigences suivantes:

(a) augmentation de la richesse totale et spécialement de la *part des classes pauvres dans la répartition des profits.*

(b) *sécurité sociale,* c'est-à-dire le *droit au travail.*

(c) *sécurité internationale,* c'est-à-dire la *paix.*

"Ce qui exige la démocratie moderne, c'est la réalisation plus complète du concept d'égalité et du concept de fraternité. Celle-ci doit donc être avant tout, *sociale* et *internationale.*"

(Louis Marlio: "*La Révolution d'hier, d'aujourd'hui et de demain*".)

"Si je savais quelque chose qui me fût utile et qui fût préjudiciable à ma famille, je le rejetterais de mon esprit. Si je savais quelque chose qui fût utile à ma famille et qui ne le fût pas à ma patrie, je chercherais à l'oublier. Si je savais quelque chose utile à ma patrie et qui fut préjudiciable à l'Europe et au genre humain, je le regarderais comme un crime".

MONTESQUIEU

Congrès des sociologues catholiques

Toronto a eu probablement son premier congrès bilingue la semaine dernière. A la réunion organisée par la Commission épiscopale sur les questions sociales et à laquelle chaque diocèse était invité à envoyer des délégués, les Canadiens français composaient un tiers de l'assistance. Il fut statué que toutes les délibérations auraient lieu dans les deux langues avec un interprète qui traduirait les discours. Ce premier contact des sociologues catholiques canadiens paraît avoir donné des résultats satisfaisants. On remarquait parmi les nôtres: NN. SS. Courchesne, Leblanc, Belleau, Pelletier, Mgr Bernier, le chanoine Caillé, les RR. PP. Richard, S.J., et Bouvier, S.J., l'abbé C.-O. Garant, l'hon. Paul Martin, MM. Esdras Minville, Maximilien Caron, Alfred Charpentier, A.-P. Marion, Frs-Albert Angers, Gérard Filion, Eugène Bussières. Dans une conférence publique, S. Exc. Mgr Haas, évêque de Grand Rapids aux Etats-Unis, et invité de S. Exc. Mgr McGuigan, exposa le grand moyen de restauration sociale préconisé par l'Eglise, l'organisation corporative, appelée aux Etats-Unis "Industry Councils" ou "Vocational Groups".

E. S. P.

Les Soviets et le Vatican

Les Soviets ont déclanché une attaque odieuse contre le Vatican qu'ils accusent de fascisme. L'éloquent prélat, Mgr Sheen, leur a répondu aussitôt. Voici un passage de sa déclaration:

"Aucun pays au monde n'a autant contribué au fascisme que la Russie. Sans l'acquiescement de la Russie par le pacte de 1939, les nazis n'auraient jamais pu étendre sur l'Europe tout entière leur domination fasciste.

"Staline se prononçait d'ailleurs pour le fascisme quand il disait à Hitler par télégramme: "Notre amitié est scellée dans le sang". Et Molotov n'a-t-il pas déclaré à Von Ribbenthrop de son côté: "Le Fascisme n'est qu'une question de goût."

"Que la Russie condamne maintenant le Vatican en l'accusant de fascisme c'est tout à fait pardonnable et parfaitement innocent. En effet, si l'on excepte l'Allemagne, la Russie est la seule nation de la terre à ne pas admettre la liberté de presse et de religion. Aucune publication du Vatican condamnant le fascisme ou le nazisme n'a donc pu circuler à l'intérieur de ses frontières. Ses chefs ne l'ont pas permis. Leur censure rigoureuse n'en a laissé passé aucun son. Comment ne pas pardonner l'ignorance où elle se trouve?

"Partout ailleurs, dans tous les pays du monde, on sait que le Vatican a condamné le fascisme dans une encyclique en italien, le nazisme dans une encyclique de langue allemande et le communisme dans une encyclique écrite en latin. Nous pourrions donc appliquer à ce peuple qui ne tolère pas la moindre infiltration de littérature religieuse ces paroles du Sauveur sur la croix: "Père, pardonnez-leur, ils ne savent pas ce qu'ils font". Ils ont condamné parce qu'ils ignorent.

"L'argument des Soviets est plutôt puéril. Ils accusent le Vatican de fascisme "pour avoir gardé le silence lorsque l'Italie a attaqué la France en juin 1940". Le Vatican est-il donc communiste pour n'avoir pas dit un mot lors de l'invasion de la Finlande et de la Pologne par la Russie? Et la Russie, qu'a-t-elle fait pour la France en 1940? En particulier, comment a-t-elle exécuté le traité par lequel elle était liée à la France?"

E. S. P.

Au secours de la Pologne

Les droits de la Pologne seront-ils brutalement foulés aux pieds sans que la conscience des peuples libres proteste contre un telle injustice? Nation catholique, elle doit pouvoir compter au moins sur l'appui moral de tous les peuples qui partagent sa foi. Les Canadiens français ne peuvent rester insensibles à une telle injustice. Leurs protestations doivent se faire entendre jusqu'au conseil des nations alliées.

E. S. P.

Législation sur le mariage

3. L'ORDINAIRE DU LIEU. Pour ce qui regarde l'Ordinaire du lieu et la dispense des empêchements au mariage, nous pouvons considérer en lui le pouvoir Ordinaire et le pouvoir délégué.

A. OBJET DE SON POUVOIR ORDINAIRE. En tenant compte des principes généraux du Culte, l'Ordinaire du lieu peut dispenser:

a. En vertu du Code 15, de tout empêchement au sujet duquel il y aurait un doute, de fait, et pour lequel le St-Siège a coutume de donner la dispense;

b. En vertu du C. 81, dans les cas urgents, de tout empêchement dont le St-Siège généralement dispense;

c. En vertu enfin du C. 1309 de n'importe quel voeu non réservé au St-Siège qui constitue un obstacle au mariage, comme par exemple, le voeu de garder la virginité.

Ici cependant le Code considère deux cas spéciaux: le danger de mort, et la découverte d'un empêchement, quand le mariage est urgent, puis enfin il parle de la convalidation.

a. "En danger de mort", c.-à-d. quand la mort est fort probable pour une des deux parties, peu importe d'où elle provienne, soit d'une cause extrinsèque, par exemple une opération chirurgicale, soit d'une cause intrinsèque, la maladie, "pour mettre en règle la conscience des parties ou même, si c'est le cas, pour légitimer les enfants" naturels ou incestueux, mais non ceux provenant de l'adultère ou du sacrilège, "l'Ordinaire du lieu put dispenser non seulement des formalités requises dans la célébration du mariage, mais encore de même multiples, excepté cependant tous les empêchements de droit ecclésiastique, publics, ou occultes, l'empêchement provenant de l'ordre sacré de la prêtrise et celui de l'affinité en ligne directe quand elle provient d'un mariage consommé". Mais qui peut-il dispenser?"

Avant tout ses propres sujets partout où ils demeurent" sur son propre territoire ou en dehors". Comme aussi tous ceux qui se trouvent sur son territoire. "En donnant enfin une dispense de ce genre, l'Ordinaire du lieu doit veiller à ce "qu'il soit éloigné tout scandale" en la tenant cachée par exemple ou bien, s'il la rend publique, en faisant connaître pour quel motif il l'a donnée". Quand il s'agit enfin de l'empêchement de disparité de culte ou de religion mixte, l'Ordinaire du lieu ne peut en donner la dispense qu'après avoir obtenu toutes garanties ordinaires" que l'Eglise exige en des cas semblables.

b. Découverte d'un empêchement et urgence du mariage. "Chaque fois qu'un empêchement est découvert quand tout est déjà prêt pour les noces et que le mariage ne peut pas être différé, pour le temps nécessaire qu'exige le recours au St-Siège, sans le danger vraiment probable de créer quelque mal grave" par exemple une grave infamie, un grave scandale, etc... l'Ordinaire du lieu jouit des mêmes pouvoirs qu'en danger de mort" avec la même étendue et les mêmes restrictions, seulement cependant pour ce qui regarde les empêchements et non pour ce qui regarde les formalités requises pour la célébration. Le doute de certains auteurs qui seraient portés à étendre le pouvoir de l'Ordinaire même aux formalités de la célébration n'a aucune raison d'être. En effet, tandis que le C. 1043 disingue explicitement formalités et empêchements le C. 1045 ne parle que d'empêchements; il s'agit en outre d'un cas qui ne permet pas précisément de différer le mariage parce que celui-ci est déjà prêt quant aux formalités de la célébration.

Dans le cas enfin ou le recours aurait déjà fait au St-Siège, s'il survient une cause très grave qui ne permet pas d'attendre la réponse, mais exige la célébration du mariage immédiatement, l'Ordinaire pourrait, pensons-nous, accorder la dispense. S'il le peut en effet quand il n'y a pas le temps suffisant pour recourir au St-Siège, il le peut également quand il n'y a pas le temps d'attendre la réponse. Le cas concret est toujours le même. Le décret de la Consistoriale du 25 avril 1918 qui accorde ce pouvoir explicitement à certains Ordinaires ne détruit pas la logique mais la confirme.

Mais sur quel principe doit-on se fonder pour juger s'il y a ou non urgence? Selon le Com. (1er mars 1921) il-y a urgence quand le curé ou l'Ordinaire connaît l'empêchement trop tard pour que le recours au St-Siège soit possible.

c. VALIDATION. "L'Ordinaire du lieu jouit encore des mêmes pouvoirs" avec la même étendues et les mêmes restrictions" quand il s'agit de rendre valide un mariage déjà contracté, ou ne peut attendre sans danger d'un mal très grave et il n'y a pas le temps suffisant pour recourir au St-Siège.

Lionel SEGUIN, ptre.

La Pologne nous met à l'épreuve

par HILAIRE BELLOC

La phrase qui constitue le titre de cet article de fond est une phrase qui plus d'une fois a paru au-dessus de ma signature ainsi que de celles de mes collègues. De toutes les vérités politiques qui se rattachent à la guerre actuelle, elle en est la plus évidente et la plus importante, et aussi la plus difficile à comprendre pour le public de ce pays. Si les alliés réussissent à rétablir une Pologne libre et forte, ayant accès à la mer par l'inclusion de certains ports dans son territoire, ils auront gagné la guerre. Cependant si, par faute de compréhension de ce problème, ils acceptent n'importe quelle paix—aussi complète celle-ci puisse-t-elle sembler—mais qui laisserait le sort de la Pologne indécis, les alliés auront certainement perdu la guerre.

Une nation polonaise libre et suffisamment indépendante est la garantie même de l'influence occidentale civilisée dans l'Europe Centrale. C'est le contrepoids nécessaire à l'âme prussienne qui ne cessera de vivre à l'est de l'Elbe, même si elle est extirpée du reste de l'Allemagne.

La première division de la Pologne a été le commencement de tous nos maux. Elle a ramené le barbarisme au sein de la Chrétienté; elle a admis pour la première fois dans notre histoire, sans honte et sans raison, le déni brutal de la loi internationale et du droit de l'existence d'une nation chrétienne. Les deux scélérats de l'histoire étaient alors exactement les mêmes qu'aujourd'hui, le gouvernement Russe d'une part, et une Prusse parvenue et impossible, d'autre part. La Maison Impériale de Vienne avait cédé aux persuasions de ses conseillers et était devenue, bien qu'avec répugnance un des complices du crime. Toutefois cette dernière circonstance n'était pas sans quelque compensation car elle apporta au contrôle d'une partie de la Pologne une note civilisée, et autorisa au moins un vestige de liberté aux Polonais du Haut-Bassin de la Vistule, où Cracovie est demeurée le symbole de la vie politique polonaise.

Il est difficile à dire si la grande Impératrice Chrétienne aurait pu se soustraire à cette complicité; mais dans tous les cas elle ne refusa pas. Elle se contenta d'observer que la postérité paierait cher ce mépris de toutes les traditions européennes et chrétiennes. Elle avait raison. La postérité a payé chèrement, car sur les ruines de la Pologne s'est élevée la puissance de la Prusse et c'est l'attaque dirigée sur la Pologne, plus que toute autre chose, qui a porté Berlin à croire que l'iniquité n'avait rien à craindre de la vengeance divine.

Si l'on nous enseignait l'histoire, si notre classe gouvernante pouvait dans sa jeunesse se former une idée de ce qu'est l'Europe, comment elle a été créée et comment elle pourrait mourir, si on lui disait seulement que l'Angleterre est une province de la Chrétienté et de l'Europe et que, si l'Europe tombe, l'Angleterre sombrera fatalement dans la tourmente, l'importance capitale de la Pologne en ce moment serait comprise par ceux qui conduisent nos destinées. Mais malheureusement très peu se rendent compte de ce que représente la Pologne, sa religion et sa résistance. Ils connaissent les défectuosités de sa faiblesse; ils ne savent rien de son héroïsme et de sa ténacité. Lorsqu'ils entendent le nom "Pologne", ils l'associent vaguement dans leur esprit avec une situation analogue à celle de l'Irlande. Et cela suffit.

Je le répète et peu m'importe combien de fois je dois le répéter, puisque dans notre décadence actuelle seule la répétition peut s'imposer aux hommes modernes: notre succès et la portée morale de notre cause dépendent de la résurrection de la Pologne.

La Pologne est l'épreuve. La résolution de sauver la Pologne, qui est à la fois la résolution non seulement de vaincre la Prusse mais de chasser le communisme vil et meurtrier de Moscou, est la condition morale de la victoire. Si nous faiblissons, nous sommes perdus.

(Catholic Herald, Londres).

J.-E. LACOURCIERE

AVOCAT

10 ELM, E. SUDBURY

TEL.: 8-8221

Les épiciers Canadiens-Français de Sudbury

vous invitent à faire votre part en achetant des

TIMBRES D'EPARGNE DE GUERRE

Cette page est publiée grâce au généreux concours des commanditaires suivants:

Hommages

HOMMAGE DE LA MAISON

J.-A. Lapalme & Fils Ltée.

EPICIERS EN GROS

Sudbury, Ont.

Sudbury Wholesale

63 rue Notre-Dame

TEL. 6-6443

EPICIER EN GROS & CONFISERIE

Agent dans le district pour

PRODUITS MAPLE LEAF MILLING

FARINE MONARCH, MAPLE LEAF

ALIMENTS CAFETERIA ET MONARCH

LA VIE DE L'ESPRIT

PROGRAMME FEDERAL DU BLOC

Nous avons voulu affirmer fortement ce soir des principes de base et en déduire quelques conséquences pratiques. La plupart des problèmes d'ordre social et économique seront étudiés dans notre programme provincial la semaine prochaine. Mais comme certaines de ces questions se posent au fédéral, avant de conclure, je veux en énumérer brièvement quelques-unes.

LA PRIMAUTE DE L'HOMME SUR L'ARGENT

Ici, nous posons en principe la **primauté de l'homme et de l'institution familiale sur l'argent.**

1) Réforme de la **monnaie** et du **crédit**, de la **Banque du Canada** et des **banques à chartes**, de façon à ce que l'argent et ceux qui le dispensent soient réduits à leurs rôles de serviteurs du peuple canadien. Nous connaissons le pouvoir excessif de ceux qui, suivant la parole de Pie XI dans **Quadragesimo Anno**, distribuent "le sang à l'organisme économique dont ils tiennent la vie entre leurs mains, si bien que sans leur consentement nul ne peut plus respirer". Nous verrons à établir un gouvernement de bien commun, et non plus un "gouvernement de banquiers".

2) **Réformes fiscales**, de manière à ce que les taxes frappent moins lourdement les familles nombreuses, et à ce qu'on laisse respirer le père de famille.

3) Revision de la **loi des compagnies**, pour que le **juste salaire**, qui est l'élément nécessaire à la subsistance de l'ouvrier, **ait la priorité sur le dividende.** Il faudra rendre moins irresponsables les membres des conseils d'administration et prévenir l'exploitation du petit épargnant. Les grandes compagnies se sont conduites en potentats dans notre pays, elles ont exploité l'ouvrier, échafaudé des combines financières, et asservi les gouvernements. Leurs abus, que j'ai souvent dénoncés, prendront fin avec l'avènement du Bloc.

4) Nous nous élevons **contre la multiplication des commissions irresponsables** qui s'ingèrent dans toutes les parties de l'économie et jusque dans l'administration de la justice. Des tsars omnipotents, souvent "prêtés" par des industries privées, saisissent la direction des affaires publiques et les mènent à leur gré. Ces ingérences doivent cesser.

5) Nous prévoyons pour l'après-guerre une politique audacieuse de **travaux publics** qui enrichisse le pays et fournisse un salaire raisonnable aux ouvriers jetés sur le pavé par suite de la guerre. De même qu'on a su trouver des milliards pour faire la guerre, de même on devra trouver des centaines de millions pour assurer la vie de nos citoyens.

6) Dans la limite des attributions du fédéral, et sans empiéter sur les prérogatives provinciales auxquelles nous tenons comme à la prunelle de nos yeux, nous voulons assurer la **protection de l'ouvrier**, pour que celui-ci ne soit pas forcé, comme il l'est présentement, de recourir à la grève pour obtenir justice.

7) L'âge à partir duquel on a droit à la **pension de vieillesse** devra être **abaissé.** Nous pensons à tous les travailleurs, mais particulièrement à ceux qui ayant laissé leur santé dans les usines de guerre à un âge prématuré, ont droit à la protection de l'Etat.

Dans un autre ordre d'idée, nous voulons:

(1) **L'épuration de la loi des élections.** Depuis trop longtemps la corruption électorale a permis aux hommes de proie de la finance de conduire sournoisement les vieux partis. Le scandale de l'élection de Cartier montre que si la loi actuelle sait punir les petits coupables, les grands coupables, les vrais responsables ne sont jamais inquiétés.

(2) Une modification de la loi du **Service Civil**, pour enlever aux soldats des pays étrangers la priorité sur les citoyens de notre pays: je n'accepte pas, dans le comté de Beauharnois-Laprairie ou ailleurs, qu'un vétéran de l'armée russe, par exemple, soit préféré en principe à un brave père de famille de chez nous.

Il reste le problème des **chemins de fer**, celui du **blé**, la **politique douanière**, etc., que je n'ai pas le temps d'aborder. D'ailleurs au cours de l'année, mes collaborateurs développeront point par point chacun des articles du programme, ce qui m'était impossible dans une causerie d'une demi-heure.

LE BLOC POPULAIRE ET M. KING

Vous avez pu constater que si nous voulons énergiquement nous libérer de l'impérialisme et mettre un frein aux excès de la politique de guerre, notre programme ne se résume tout de même pas dans le mot NON, comme vient de l'assurer M. King. Vous avez vu que si nous affirmons nettement le principe de l'autonomie provinciale et de l'égalité ethnique, nous ne soulevons pas le Québec contre les autres provinces du Canada, ni à plus forte raison contre toute l'Amérique du Nord: il faut posséder la fausse ingénuité de M. King pour le prétendre.

Lors d'un récent discours, M. King aurait préféré nous traiter comme il traite la province de Québec depuis quatre ans: par le mépris. Mais les succès électoraux du Bloc l'ont forcé à parler de nous. Ses injures et ses imputations mensongères tombent d'elles-mêmes après l'énoncé souvent repris et précisé ce soir, de notre programme: il faut pardonner l'amertume et les intempérances de langage d'un homme qui doit reconnaître intérieurement ses volte-face, et qui, après avoir beaucoup renié, est renié lui-même.

En somme, une fois de plus, M. King a essayé de faire peur à la province de Québec — comme il l'avait tenté au plébiscite et durant les élections partielles par l'entremise de ses ministres. Il nous menace de l'hostilité des Anglo-Canadiens: comment ne pas souligner la bassesse de ce procédé à l'égard d'une population qui a rendu possible sa carrière politique et qui a contribué plus que toute autre à le maintenir vingt ans au pouvoir? Son chantage porte à faux et il ne nous effraye pas. Car même s'il était assez peu scrupuleux pour vouloir passer dans l'après-guerre de la théorie à l'action, il ne pourrait vraisemblablement pas réaliser ses tentatives d'intimidation. Le discrédit dans lequel il a fait tomber son parti est plus national encore que l'unité dont il se prétend faussement le protagoniste, la Saskatchewan, le Manitoba et le Québec, après l'Ontario, viennent de lui tourner le dos.

POURQUOI LE PEUPLE REJETTE

Il explique ses défaites par le manque d'organisation et de propagande? Pourtant, si jamais un parti politique s'est servi des organes de l'Etat pour chanter ses louanges et faire sa propagande, au point que durant le plébiscite on a pu le comparer aux partis totalitaires et dictatoriaux, c'est bien le parti libéral. Et pour son organisation, nous l'avons vue à l'oeuvre dans Stanstead, alors qu'une poignée des nôtres luttèrent victorieusement, sous la direction de Philippe Girard, contre deux à trois cents députés, fonctionnaires et organisateurs libéraux, largement financés et qui, incapables à cause du sentiment public de tenir de grandes assemblées, allaient de porte en porte plaider en vain la cause de M. King. Dans Cartier, on sait avec quel excès d'huile la machine libérale avait été arrosée dès avant le départ...

Nous assistons à la révolte contre les bris de promesses, le chantage politique et une trop longue hypocrisie. Nous assistons à un refus de l'impérialisme militaire et financier dont le premier ministre actuel aura été le plus tortueux défenseur. Et nous assistons dans le Québec à un réveil de la dignité nationale.

C'est à ce triple sentiment, que le Bloc Populaire Canadien correspond, et c'est cette doctrine de salut qu'avec l'aide des humbles, des modestes, de ceux qui ont longuement souffert et silencieusement patienté mais qui se dressent enfin contre leurs mauvais maîtres, c'est cette doctrine de salut que le Bloc réalisera dans l'avenir. Car lorsqu'il proclame: **le Canada aux Canadiens**, ce n'est pas chez lui une explosion verbale mais une volonté bien arrêtée; et ce n'est pas à une race en particulier, mais à tous les vrais Canadiens qu'il songe. Il veut faire du Canada une nation vraiment souveraine, — et des provinces des entités politiques réellement autonomes: cela, nous le verrons dans une autre causerie, la semaine prochaine, alors que nous exposerons le programme provincial du Bloc.

(Note)—Fin du programme fédéral du Bloc. La semaine prochaine nous commencerons la publication du programme provincial.

"MISSION FRANÇAISE (1)"

par René Ristelhueber

L'auteur diplomate français de carrière écrit dans l'avant-propos de cet ouvrage que publient les Editions Variétés:

"Le lien de cet ouvrage est d'abord celui de souvenirs d'une même et déjà longue existence entièrement passée à l'étranger au service de la France. Quand vient le soir, les ombres s'accusent au crépuscule et l'on voit mieux le relief des choses. C'est ce qui m'a engagé à tenter de donner une impression de mes différents séjours au loin.

"Pareille unité ne revêt, il est vrai, qu'une valeur très personnelle. Mais il y a plus. La plupart de ces articles reposent sur un fond commun: la représentation d'une France intimement liée à l'idée catholique.

"...L'esprit religieux se trouve souvent à l'origine de l'influence française au-delà des mers. Dans presque toutes les régions dont il est ici question . . . . on verra ce dont la France est redevable de ce fait . . . Tellement que dans l'esprit de nombreuses populations, l'idée d'une nation française et d'une foi catholique se confondent.

"Cette heureuse confusion est en grande partie due à l'oeuvre des missionnaires français depuis des siècles. Leur esprit de sacrifice et la force de leur exemple ont fait bénéficier leur patrie du succès de leurs efforts comme de la prospérité de leurs institutions hospitalières ou scolaires. Si, à bien des yeux, la France apparaît comme chargée dans le monde d'une mission désintéressée de charité et de civilisation, c'est beaucoup à des Religieux qu'elle le doit. Cet ancien et glorieux renom lui vaut un rayonnement spirituel d'une rare intensité".

Mission Française fournit de cette présence plusieurs exemples glorieux puisés dans les contrées les plus diverses, depuis la Chine jusqu'au Canada en passant par le Proche-Orient.

Cette gerbe de souvenirs forme un livre vivant et beau qui devrait se trouver dans toute bibliothèque.

(1) Un volume de 236 pages, publié par Les Editions Variétés. Prix $1.25, par la poste $1.35. En vente à la Librairie Loisirs.

Expressions savoureuses

Au temps de la chevalerie, on distinguait deux espèces de chevaux: le palefroi et le destrier.

Le palefroi était le cheval de service, le cheval de parade, surtout celui que montaient les dames.

Le destrier était le cheval de main ou de bataille; il était grand et fort, et, par suite, spécialement destiné aux hommes d'armes.

Or, quand les chevaliers quittaient le palefroi pour le destrier, on disait qu'ils montaient sur leurs grands chevaux, expression qui, prise au figuré s'est employée et s'emploie encore dans le sens de prendre en colère, montrer de la sévérité dans ses paroles.

DONNER DU FIL A RETORDRE A QUELQU'UN

Le fil est composé de plusieurs brins.

Or, ces brins se fabriquent à part, puis on en réunit plusieurs pour former le fil à coudre.

Aujourd'hui, l'opération se fait par des machines, mais autrefois, elle se pratiquait à la main.

C'était au temps où Berthe filait, je veux dire en ce temps où le fil et les vêtements qu'il sert à assembler se fabriquaient dans les familles, sous les yeux de tous; la retorsion du fil était une opération où se rencontrait plus d'une difficulté. Or, les témoins de cette opération ont été naturellement amenés à dire donner du fil à retordre à quelqu'un pour signifier le charger d'une besogne qu'il ne ferait pas sans beaucoup de peine.

PAYER EN MONNAIE DE SINGE

Cette expression est toute parisienne. Elle est venue de ce que, dans le règlement fait par saint Louis sur les droits de péage qui devaient être acquittés par toute personne passant sur le Petit-Pont, reliant l'île Notre-Dame au quartier Saint-Jacques, les joculateurs pouvaient s'exempter de payer en faisant jouer et danser leurs singes devant le péager.

Comme le jeu du singe consiste principalement en gambades, on a dit aussi payer en gambades comme synonyme de payer en monnaie de singe.

Les Contes de la Vierge

Par Jérôme et Jean Tharaud

J'avoue franchement que si j'avais aperçu ce volume dans un rayon de bibliothèque, je n'aurais été aucunement tenté de le lire, d'autant plus que les auteurs m'étaient parfaitement inconnus. Mais en lisant "Péguy et les Cahiers de la Quinzaine" de Halévy, j'y aperçus les noms de Jérôme et Jean Tharaud qui faisaient partie de la bande des sept à l'école de Ste-Barbe. Entretemps, ayant entendu dire et répéter que ces contes étaient très intéressants, je décidai de lire le volume. Il se lit d'ailleurs très rapidement. Dès les premières pages, je fus agréablement surpris par le ton, la simplicité de ces contes, très courts et ne contenant aucune intrigue. Ce sont de petites anecdotes ayant toutes trait à la Sainte Vierge, excepté le dernier, mais l'auteur, malgré tout, trouve le moyen d'y mettre au moins le nom de la Sainte-Vierge, par un trait charmant: "Lecteur, tu demandes peut-être où est la Vierge dans ce conte. Je te réponds: "Elle est partout où est la poésie."

Je vais vous en résumer un que j'ai beaucoup aimé; il n'est peut-être pas le plus beau, mais il montre bien la simplicité charmante de ces contes. Il s'intitule: "La Vierge aux Bohémiens". Trois Bohémiens rencontrent, le matin du Vendredi-Saint, une femme tout en pleurs. Ils lui demandent la raison de sa douleur. "Hélas! leur dit-elle, nulle femme n'est plus malheureuse que moi, car aujourd'hui, on doit mener mon Fils pour être crucifié sur le Golgotha. Puis la Sainte Vierge Marie, car c'était elle, leur raconte l'histoire de Jésus, sa naissance, sa vie à Nazareth, ses miracles, son arrestation et enfin sa condamnation à mort. Les Bohémiens la prennent en pitié et lui promettent de faire tout en leur pouvoir pour sauver son Fils. Et continuant leur route, ils arrivent au Calvaire. Il n'y a personne mais tout est prêt pour le supplice. Il y a là la boîte à clous, le marteau, les tenailles. Nos gens s'en emparent puis continuent leur route. Arrivée au ciel, la Vierge se souvient des trois passants qui lui ont été pitoyables et veut les récompenser. Mais ne pouvant les reconnaître — ces Bohémiens se ressemblent tous — elle accorde la grâce de voler sans péché à tous les fils de Bohême.

Tous liront avec intérêt sinon avec profit ces Contes.

Donald SMITH

Sur la liberté

J'avais cru sottement que mes idées étaient indiscutables. On s'est chargé de me ramener sans retard à une plus juste notion de ma valeur. J'ai mes idées et, évidemment, comme tous ceux qui en possèdent je les partage. Mais elles ne sont pas infaillibles.

Je découvre du neuf en réfléchissant bien simplement, le soir, après que les enfants sont couchés, et pendant que ma femme met une dernière main à l'ordre dans la maison.

Mais d'autres réfléchissent aussi. Je ne suis pas seul, bien sûr, à le faire. Peut-être un copain inconnu consentira-t-il un bon soir à faire comme moi et à noter ses réflexions. Elles pourront avoir du bon sens et n'être pas exactement dans la même ligne que les miennes. Je n'ai aucunement la prétention de monopoliser le bon sens: je suis radicalement contre les trusts.

Donc je ne m'offusquerais ni m'étonnerais, si, un bon matin, l'on m'"engueulait" vertement dans le journal qui consent à m'imprimer. Je ne suis pas docteur en ceci ou en cela, je ne jouis donc pas du privilège d'infaillibilité. Je ne dis pas cependant que je ne me défendrai pas si je crois avoir raison; Je suis opposé à l'esprit "mouton" ou "suiveux" tout autant qu'à l'esprit monopolisateur.

On m'a rapporté que certains lecteurs n'acceptent pas l'arbitrage dans les cas de conflits entre les hommes sous prétexte que cela va contre la liberté. C'est grave. Pensez donc! Publier des propos contre la liberté alors que tout l'univers- je dis bien tout l'univers—se trouve en guerre pour la défense de la liberté. C'est invraisemblable. On me jetterait sûrement à la porte de tous les camps d'entraînement militaire de l'univers si j'allais offrir mes services à qui que ce soit, moi qui ai osé écrire contre la liberté. Cela ne fait aucun doute. C'est aussi grave que si j'avais parlé contre la civilisation, le christianisme ou la... sainte démocratie.

Pourtant j'ai la conscience parfaitement en paix! Je ne suis pas contre la liberté. Mais peut-être faudrait-il nous entendre sur l'idée même de liberté.

Liberté ne veut pas nécessairement dire désordre ni non plus autorisation de faire tout ce qui nous passe par la tête, y compris les plus belles sottises. Quand j'en suis venu à croire à l'arbitrage, je voyais cela comme un moyen d'assurer ma liberté autrement que par la guerre—et la grève est une guerre — qui ne peut-être employée que comme moyen extrême d'assurer ma liberté, après que tous les autres moyens, y compris la charité, ont été mis en oeuvre.

L'arbitrage devrait faire partie de l'organisation normale de la justice dans un pays libre. Il n'y a pas à s'inquiéter; si la justice est vraiment la justice, si elle demeure incorruptible, en d'autres termes si elle reste réellement libre, si elle ne fait le jeu de personne, elle sera respectée.

Car nous autres, tous les gens du peuple, à moins de déformation radicale, nous aimons la justice et nous y sommes fortement attachés, car nous savons qu'elle forme, avec la charité, la source de la paix autant que de la liberté.

Et nous désirons la paix. Nous n'aimons pas la tension, ni l'inquiétude, ni la haine qui monte du coeur au cours de la guerre ou des grèves ou des chicanes de toutes sortes.

Nous avons besoin de la liberté, nous tendons violemment vers la liberté, mais nous sommes assez intelligents tout de même pour comprendre que nos voisins ressentent les mêmes tendances et connaissent les mêmes besoins. Nous la voulons donc cette liberté en autant qu'elle ne nuit pas à la liberté des autres et nous sommes prts à consentir certains sacrifices pour une juste répartition de la liberté dans le monde.

Je me rends compte que je parle de la liberté un peu comme le font les gens haut huppés, à la suite de longs et secrets conciliabules, au moment où ils commentent avec fracas les chartes et déclarations plus pompeuses que lumineuses qui en découlent.

Je demande une chose à la Providence; c'est d'être logique avec mes principes et de les pratiquer demain et après demain dans ma vie quotidienne, avec autant de ferveur et d'intransigeance que je les énonce aujourd'hui.

Maurice LATRELLE.

Le refus des louanges n'est qu'un désir d'être loué deux fois. —La Rochefoucauld

LA CATALOGNE

Vous foulez, délicats, les beaux tapis persans,
La carpette moelleuse à la frange légère,
Les dessins tapageurs, les coloris perçants,
Et tout ce que fournit l'industrie étrangère.

Vous aimez l'aubusson aux plis amortissants,
La natte de velours qu'on met sous la bergère,
Les smyrnes, les jaspés, les lices en croissants,
En rose, en arabesque, en iris, en fougère.

Mais dans tout ce fouillis d'écarlate ou de chrome,
Dont la maison du riche un jour s'accommoda
Et qu'on voulut singer sous l'humble toit de chaume,

Je cherche, pauvre gueux sans bourse et sans dada,
Un modeste tissé que la lessive embaume:
La catalogne aux fils tordus du Canada.

Jules TREMBLAY

Club Saint-Louis

Tél.: 4-4581

RENDEZ-VOUS DES CANADIENS FRANÇAIS

Gymnase, Badminton, Billard
Quilles, Rafraîchissements,
Ping-Pong

Salle de réception pour les cercles
Salle de lecture

LA VIE OUVRIERE

Les résolutions du Bloc populaire

Adoptées au congrès de Montréal

LE CANADA, PAYS SOUVERAIN

Les congressistes se déclarent unanimes pour prendre immédiatement toutes mesures, et exiger dès la fin des hostilités militaires toutes réalisations concrètes tendant à l'indépendance absolue du Canada en provoquant, entre autres mesures:

a) l'abolition de l'appel au comité judiciaire du Conseil privé;

b) la rupture du lien juridique qui oblige le Canada à soumettre à Londres tout amendement à sa constitution;

c) la suppression dans tous les documents et textes officiels ou publics de l'expression "sujet britannique" et son remplacement par les mots "citoyens canadiens" pour tout ce qui a trait à la nationalité des Canadiens;

d) l'adoption d'un drapeau canadien dont le dessin ne serait ni inspiré par les liens sentimentaux, ni emprunté à un emblème étranger, mais l'expression des aspirations profondes d'un peuple fier de sa liberté.

EGALITE REELLE DES DEUX RACES

Les congressistes sont unanimement d'opinion que le temps est venu de supprimer les injustices existantes. Ils rejettent le fait d'une "bonne entente" dont les seuls Canadiens français paient tous les frais. Ils proclament la nécessité d'une égalité réelle de traitement entre les deux pays, et notamment:

a) la reconnaissance juridique et réelle dans toutes les provinces du Canada du droit à une éducation catholique et française, reconnaissance encouragée et facilitée par les diverses législatures provinciales;

b) la reconnaissance non seulement théorique mais pratique du français comme langue officielle au Canada.

c) la représentation adéquate dans le fonctionarisme fédéral et les grandes commissions d'administration publique, des Canadiens français, proportionnellement à leur importance numérique non seulement en ce qui a trait au nombre des emplois mais aussi aux traitements et à l'importance des fonctions.

d) selon les mêmes données, l'attribution à des firmes canadiennes-françaises de contrats publics.

A égalité de sacrifices: égalité de bénéfice!

LES NEO-CANADIENS

Les congressistes déclarent que l'on devrait faciliter aux néo-Canadiens la conservation de leur culture et de leurs traditions.

AUTONOMIE PROVINCIALE

Les congressistes sont unanimement d'opinion que l'on doit exiger le respect intégral des droits constitutionnels des provinces et la restitution à celles-ci par le gouvernement central des prérogatives qui leur ont été arrachées.

Les congressistes sont aussi d'avis que les provinces sont des pouvoirs constituants et le gouvernement fédéral un pouvoir constitué.

ADHESION A L'UNION PAN-AMERICAINE

La géographie du Canada, son histoire, ses ressources naturelles fondent l'intérêt primordial de tous ceux qui y sont nés, à considérer le Canada comme pays d'Amérique.

C'est pourquoi, les congressistes sont unanimement d'opinion que le Canada, seul pays des deux Amériques à ne pas faire partie de l'Union panaméricaine, adhère immédiatement à celle-ci.

Ils sont en outre unanimement d'opinion que cette adhésion du Canada à l'Union panaméricaine prime toute participation à quelque association ou ligue de nations que ce soit, y compris le Commonwealth des nations britanniques.

L'IMMIGRATION

Les congressistes sont unanimement d'opinion que le Canada, avant de songer à faciliter l'immigration étrangère, doit:

a) établir une vigoureuse politique familiale, qui favorisera l'accroissement naturel de la population;

b) trouver un emploi à chacun des nôtres à la fin des présentes hostilités militaires;

c) pouvoir ensuite, mais seulement lorsque les deux conditions précédentes auront été remplies, à une politique d'immigration restreinte et choisie, comme, par exemple, encourager le rapatriement des Canadiens qui, ont pour une raison ou pour une autre, quitté le pays;

d) éviter que cette loi d'immigration ne serve qu'exclusivement les intérêts britanniques.

Les congressistes sont aussi unanimement d'opinion que étude approfondie soit faite de l'article 95 de la Constitution afin de connaître les prérogatives des provinces dans le domaine de l'immigration

POLITIQUE ECONOMIQUE DU BLOC

Les congressistes sont unanimement d'opinion que le Canada doit:

1.—Substituer des capitaux canadiens aux capitaux étrangers. Cette substitution devra se faire graduellement, selon les circonstances, sans brutalité inutile ni confiscation.

2.—Diversifier ses marchés, dans le sens d'une politique d'abord et surtout américaine et sud-américaine.

REFORME MONETAIRE

Les congressistes sont unanimement d'opinion qu'un comité permanent de neuf membres soit formé en vue d'étudier la question de la réforme monétaire.

Les congressistes émettent aussi le vœu que l'Etat reprenne le contrôle du crédit.

LA FAMILLE

La pierre angulaire de l'édifice social est sans contredit l'institution familiale. Tout ce qui tend à sa conservation et à son développement travaille à la prospérité de la nation. Le Bloc populaire canadien devra donc développer un système d'aide à la famille qui ne se contente pas d'allocations de chômage, mais qui commence par former une mentalité familiale en enseignant dès l'école le pourquoi de cette institution, en adoptant un vaste plan de colonisation coopérative, en faisant disparaître les taudis, en rehaussant les salaires, en mettant sur pied une puissante organisation d'hygiène sociale, en accordant des primes aux familles, en adoptant un système d'allocations familiales qui compense l'insuffisance du salaire, malheureusement proportionné au rendement et non aux besoins de la famille, en un mot en incorporant dans notre législation sociale des mesures aptes à restaurer la famille.

EDUCATION

Les congressistes sont unanimement d'avis que, dans le domaine éducatif, il faut s'appliquer non seulement à enrichir les intelligences, c'est-à-dire à instruire, mais aussi et surtout à former le coeur, la volonté, le caractère de l'enfant, partant à faire passer nos écoles du stage de centre d'instruction au stage d'institution de formation humaine, à cultiver chez la jeunesse, à tous les paliers de l'enseignement, le sens économique, le sens social, le sens national, et le culte de la fierté française.

FISCALITE

Le congrès préconise:

1o des réformes fiscales en vue d'alléger le budget familial;

2o la décentralisation des taxes en vue deredonner aux provinces l'autonomie fiscale que lui garantit le pacte confédératif et tout spécialement les impôts sur les revenus individuels et corporatifs et les droits de successions;

3o que le gouvernement provincial revise la fiscalité municipale et scolaire afin de fournir aux municipalités et aux corporations scolaires, les revenus suffisants pour remplir leurs obligations, principalement en partageant équitablement avec les municipalités et les corporations scolaires les revenus des impôts sur la gazoline.

PROBLEMES DE L'HABITATION

Le Bloc Populaire Canadien propose:

1) De contribuer par tous les moyens à la disparition des taudis et des habitations malsaines et insalubres pour assurer à l'individu et à la famille une habitation digne des personnes humaines.

2) Qu'un plan de réaménagement des habitations dans nos grands centres soit établi sans délai par un comité d'hygiène et d'urbanisme.

3) Que la réalisation de ce plan soit poussée au plus tôt et soit comprise dans les grandes mesures prévues pour obvier au chômage après la guerre.

ASSURANCE-MALADIE

Le congrès exprime le vœu:

1) que le Bloc Populaire Canadien s'oppose à tout plan d'assurance-maladie d'origine fédérale et d'allure centralisatrice:

2) que le B. P. C. suggère plutôt un plan d'assurance-maladie organisé par la province, à l'intention exclusive des classes de la population qui en a besoin;

3) que cette législation provinciale s'inspire de la mentalité, de la culture et des traditions de la province;

4) que le B. P. C. s'oppose catégoriquement à la médecine d'Etat.

ORGANISATION SCIENTIFIQUE DES HOPITAUX

Le congrès exprime le vœu:

1) que le ministère provincial de la santé prenne conscience de sa raison d'être, et accomplisse la tâche qui lui est dévolue.

2) qu'en vue de l'amélioration des services hospitaliers, une législation soit faite, après entente avec les universités et les hôpitaux, pour rendre adéquat le statut des médecins de l'Assistance publique.

3) qu'à cette fin, des fonds suffisants soient disponibles pour l'aménagement de nouveaux hôpitaux, et l'amélioration des hôpitaux déjà existants, avec intention particulière pour ce qui concerne la tuberculose, la syphilis, le cancer, les maladies infantiles, etc.

ALIMENTATION ET EDUCATION PHYSIQUE

Le Bloc Populaire Canadien propose:

Que l'Etat du Québec soit prié:

1) d'enseigner par tous les moyens à la population comment s'alimenter sainement;

2) de rendre l'éducation physique obligatoire sous la direction de moniteurs compétents;

3) de créer une école normale d'éducation physique avec les immeubles et les terrains voulus;

4) de monter une organisation d'Etat des loisirs avec personnel spécialisé.

LEGISLATION OUVRIERE ET SOCIALE

Les députés du Bloc populaire canadien réunis en congrès expriment le vœu:

1o Que le Bloc revendique la souveraineté absolue des provinces dans la législation ouvrière et sociale. L'Etat fédéral ne doit avoir que des pouvoirs délégués, limités, transitoires, exceptionnels;

2o Que le Bloc doit encourager la multiplication des écoles techniques d'arts et métiers, des centres d'initiative artisanale, et prendre tous les moyens possibles, notamment par des allocations, pour en faciliter l'accès à tous ceux qui sont aptes à suivre ces cours; cet encouragement devrait se poursuivre durant la période de temps nécessaire à la formation de réelles compétences;

3o Qu'il est nécessaire de payer aux professeurs de ces diverses écoles des salaires qui leur permettent de se consacrer exclusivement à cette carrière.

AGRICULTURE ET COLONISATION

Le Bloc populaire canadien préconise une vigoureuse politique d'agriculture et de colonisation pour l'établissement de la jeunesse en vue de l'après-guerre.

OFFICE DE DEFENSE ET D'EXPANSION FRANÇAISE

Les congressistes voient la nécessité de créer immédiatement à Québec un Office de défense et d'expansion françaises.

LES COOPERATIVES

La montée du coopératisme dans notre vie économique est un phénomène encourageant. Le Bloc populaire canadien l'apprécie hautement et se propose de l'appuyer à fond par une législation appropriée.

LES ABUS DES TRUSTS

Les congressistes sont unanimement d'opinion que dans sa lutte contre les trusts, le Bloc s'inspire de la saine doctrine contenue dans les encycliques, à savoir "qu'il y a certaines catégories de biens pour lesquels on peut soutenir avec raison qu'ils doivent être réservés à la collectivité, lorsqu'ils en viennent à conférer une puissance économique telle qu'elle ne peut sans danger pour le bien public être laissée entre les mains des personnes privées".

Les congressistes sont d'opinion qu'il doit y avoir nationalisation dans les cas extrêmes, et dans les autres, contrôle ou concurrence d'Etat.

Pour l'alimentation des vaches laitières en hiver on doit toujours avoir des racines ou de l'ensilage, de préférence les deux. Ces aliments sont très nourrissants et ils exercent en même temps un effet bienfaisant sur le système digestif. On hâche généralement les racines avant de les donner aux bestiaux, mais on peut aussi les donner entières, avec le foin, dans la mangeoire.

Il y a moins d'obligés ingrats que de bienfaits intéressés.—J.-J. Rousseau.

• •

Le mérite indigent, comme l'aiguille rouillée, perce difficilement —Petit Senn.

Réparation de montres

SERVICE prompt et avec soin à des prix raisonnables

SPECIALISTE EN MONTRES DE PRECISION

E. D. LAURIN

49 rue Cedar — Sudbury

En haut de la Banque Royal

---

42 rue Borgia — Sudbury, Ont.

ADAM & CIE

Epicerie moderne - Viandes de choix

DISTRIBUTEURS DES PRODUITS OGILVIE ET BLATCHFORD

Buvez les liqueurs douces

SILVER FOAM

Qualité supérieure

Sudbury Brewing and Malting Co. Ltd.

Tél. 7-7561 — 185, rue Lorne

Fashion Craft Shops Ltd.

(AUPARAVANT A 102 RUE ELM, EST)

est actuellement installé à

18 rue Elm, est — Téléphone 3-0523

Venez visiter notre nouveau magasin

---

217 RUE KING — SUDBURY

J.-R. MARCOTTE

EPICERIES - VIANDES

ENCOURAGEZ VOTRE MARCHAND DU COIN

Allons chez COCHRANE

pour le meilleur équipement du nord

en SKI et ACCOUTREMENTS

Le climat de nos hivers nord-ontariens est l'idéal pour les sports de l'extérieur beaucoup de neige . . . des étendues immenses de belles pentes enneigées . . . de l'air pur, frais qui ravive et rend une nation forte . . . C'est Cochrane qui est le dépôt des fameux "Skis du Nord" et aussi d'autres équipements pour sports de la saison.

SKI EN BOULEAU

Vernis	$6.25
Naturel	$7.25
De Luxe	$8.50

Piolets pour enfants, la p. $1.35 | Cire pour ski ..... ch. 40¢
Piolets pour adultes, la p. $1.75 | Courroies de skis, la paire 50¢
Protecteurs de semelles, la p. 40¢ | Viselères de skis ..... ch. 50¢
Attelages pour skis: $4.95 — $5.95 — $6.95

COCHRANE DUNLOP HARDWARE LIMITED

Sudbury, Ont.

LA VIE AGRICOLE

AGRICULTURE ET FINANCE

"SI JE POUVAIS ME DEPRENDRE"

Quel est celui d'entre nous, qui, après un marché, une transaction financière ou simple engagement, ne s'est pas dit quelquefois en son for intérieur: "Si je pouvais me déprendre!"

On se dit pire que ça quand l'affaire est mauvaise.

Même quand elle est bonne, on reste quelquefois avec un petit doute, un vague point d'interrogation qui, à certaines heures, nous trotte dans la cervelle.

La chose arrive aux plus prudents, aux mieux avisés. Ils n'ont rien à se reprocher cependant, puisqu'ils ont comme on dit, pris toutes leurs précautions. Néanmoins, ils avouent tout bas: "Si je pouvais me déprendre!"

Se déprendre? Mais comment? Trop tard puisqu'ils sont liés par un contrat, un acompte, une parole engagée. On s'efforce donc alors de chasser l'incommode souci en se disant avec philosophie qu'il faut toujours finir par se fier à quelqu'un.

Rien de tel ne se produit quand on achète des Obligations de la Victoire. Là règnent certitude et sécurité.

En tout cas, si on se sent pris, on peut se déprendre, car on peut toujours faire des marchés, c'est-à-dire revendre les titres. Et cela rapidement, facilement, et sans la moindre perte.

Certes le Gouvernement canadien vend ces Obligations avec l'espérance qu'elles ne seront négociées qu'à leur échéance. Et c'est bien ainsi que les cultivateurs, gens réfléchis entre tous, l'entendent, puisque seule une infime fraction d'entre eux les revendent. Mais il se présente des cas où un pressant besoin d'argent force impérieusement à liquider certaines valeurs. On n'a alors qu'à voir son gérant de banque, son notaire ou n'importe quel homme d'affaires en qui on a confiance. On lui dit: "Bonjour monsieur. Chez vous sont bien? Voici des Obligations de la Victoire, donnez-moi en retour de la belle argent". Cinq minutes après vous sortez avec magot en poche.

Certes, en revendant ainsi on perd l'intérêt qui aurait couru, on risque de dépenser tout le capital et on retire au pays l'appui sur lequel il doit compter. Mais les Emprunts de la Victoire accommodent l'acheteur à un point extrême. Aussi a-t-on prévu le cas où revendre servirait à des fins urgentes.

Vous voyez qu'on peut se déprendre.

Et cherchez-en des transactions financières dont on puisse se déprendre aussi facilement.

Armand LETOURNEAU

Mauvaises herbes

En réduisant la quantité de la récolte et en appauvrissant la terre, les mauvaises herbes font perdre tous les ans aux cultivateurs canadiens des millions de dollars. La lutte contre ce fléau est, en temps de paix, une des phases les plus importantes de l'agriculture, mais elle l'est encore plus en temps de guerre, quand la production des vivres doit être portée au plus haut point. Le Comité national des mauvaises herbes conduit une campagne énergique sous ce rapport. Son secrétaire, M. W.-H. Wright, de la Division des produits végétaux du Ministère de l'Agriculture, se tient en communication directe avec tous les agronomes et les cultivateurs du Canada. On étudie tous les moyens d'enrayer et de détruire les mauvaises herbes.

En ce qui concerne l'emploi d'ingrédients chimiques pour détruire les mauvaises herbes, un essai conduit dernièrement à l'une des fermes expérimentales fédérales peut servir de leçon de choses. Une parcelle de plantes textiles fortement infestée de radis sauvage (semblable à la moutarde sauvage) a été traitée sur une moitié de son étendue avec de la cyanamide. Dans la partie traitée, la pousse de la mauvaise herbe a été si bien enrayée que la récolte a pris immédiatement les devants et pendant le reste de la saison elle a étouffé toutes les mauvaises herbes rabougries qui auraient pu se remettre à pousser. Sur la partie non traitée, le radis sauvage a poussé vigoureusement à partir du commencement même et il était en état de mûrir rapidement sa graine vers la deuxième semaine d'août, car la récolte n'avait alors que la moitié de la hauteur de celle qui poussait dans la partie traitée. Dans ce cas la valeur fertilisante de la cyanamide et son action destructive sur la mauvaise herbe rendaient le contraste encore plus frappant, mais le même résultat, à des degrés variables, doit suivre l'élimination de la concurrence faite par d'autres mauvaises herbes, quelle que soit la façon dont cette élimination est obtenue, par exemple au moyen d'autres préparations herbicides comme le sulfate de fer ou le sulfate de cuivre en pulvérisation. Ces herbicides peuvent être employés sans danger dans les céréales ou récoltes de légumineuses, mais non dans le trèfle. Naturellement ils sont inutiles dans les récoltes que l'on peut nettoyer par des binages ou par des hersages ou des scarifiages au printemps avant de semer.

Les recherches qui ont été faites par le Professeur T. K. Pavlychenko de l'Université de Saskatchewan, indiquent que la destruction des mauvaises herbes vivaces par les herbicides chimiques s'obtient, non pas par la destruction directe des racines, mais par la production indirecte d'une stérilité durable de la couche supérieure du sol, qui enraye la végétation au-dessus du sol jusqu'à ce que les parties souterraines, qui ne viennent pas en contact avec les ingrédients chimiques, meurent de suffocation et de faim.

L'offre d'oeufs augmente

L'Office des produits spéciaux déclare que vers la fin de la troisième semaine de janvier il avait réussi à acheter, pour l'exportation en Grande-Bretagne, deux fois plus d'oeufs qu'il n'avait pu se procurer à la même date l'année dernière. Les achats d'oeufs par l'Office cette semaine se montaient à 284 charges de wagons à la fin de la semaine mentionnée, tandis qu'à la fin de la semaine correspondante de 1943 le total des achats n'avait été que de 129 wagons et seulement de 12 en 1942.

Le plus gros de l'augmentation de cette saison est venu de l'Ouest du Canada qui autrefois traînait le pas derrière l'Est du Canada dans la production des oeufs. Les provinces de l'Ouest ont fourni 92 wagons de plus qu'elles n'avaient fait à cette époque l'année dernière; l'Ontario et le Québec ont 63 charges de plus que l'année dernière.

Lorsque l'Office a commencé à acheter des oeufs pour la Grande-Bretagne au commencement de la guerre, il les a exportés en coque, mais cette année tous les oeufs expédiés par le Canada au Ministère anglais des Vivres le sont sous forme d'oeufs séchés.

La production de l'orge

Ce sujet vaut la peine d'être discuté parce que l'opinion générale, sans faire aucune distinction, tend vers la négative. Pour être justes envers ces deux céréales qui jouissent d'une grande popularité dans l'alimentation de nos animaux, il faudrait d'abord considérer la production proprement dite et ensuite la production additionnée de la valeur alimentaire.

Une expérience établie depuis quatre ans à la Station Expérimentale de Ste-Anne, nous a permis d'évaluer la production de l'orge et de l'avoine. Et cette évaluation est d'autant plus représentative que chacune de ces céréales a été cultivée après huit récoltes différentes à savoir: sur retour de pois, de patates, de navets, d'avoine, de luzerne, de trèfle rouge, de mil et de jachère. Pour une moyenne de quatre ans, on a obtenu à l'acre des rendements de 2451 livres d'avoine et de 2214 livres d'orge. La production de l'orge a donc été inférieure de 9.7% à celle de l'avoine.

Maintenant, si l'on considère que sur nos fermes à culture mixte, les cultivateurs produisent exclusivement ces céréales pour l'alimentation de leur bétail, l'orge, d'après nos expériences alimentaires avec les porcs, reprend en valeur utilitaire les 10% qu'elle concédait à l'avoine au point de vue production. Ceci, confirme bien ce que l'on peut lire dans les tables alimentaires sur le dosage moyen des aliments, puisqu'on accorde 10.5% plus d'éléments nutritifs digestibles totaux à l'orge qu'à l'avoine.

En résumé, la production proprement dite de l'avoine a été supérieure de 9.7% à celle de l'orge, mais lorsqu'on alimente des groupes de porcs avec ces céréales, on constate que l'orge a une valeur plus élevée que celle de l'avoine, soit 10%. Etant donné que nos cultivateurs font consommer leurs grains sur la ferme, la production de l'orge devient aussi avantageuse que celle de l'avoine.

Comme conclusion, on devrait produire dans l'Est plus d'orge qu'on en produit parce qu'il est prouvé que sur un sol bien égoutté, moyennement fertile et bien ameubli on peut obtenir de bons rendements et un produit de haute qualité et que, dans l'alimentation de certaines classes d'animaux, un mélange des deux est beaucoup plus avantageux.

Poulaillers sur blocs de cèdre

Le poulailler le plus économique de tous pour les poules pondeuses est celui que l'on place sur des blocs de cèdre. On peut le construire sur toutes les fermes où se trouve un bois de cèdre. Cette idée n'est pas nouvelle, mais elle est revenue sur le tapis en ces derniers temps parce qu'un poulailler de ce genre est le bâtiment logique pour les conditions de guerre. Le Ministère fédéral de l'Agriculture a publié quelques renseignements au sujet du poulailler que l'on trouve sur la ferme de Chester R. Benny, Jr., à Ste-Melanie, comté de Joliette, P. Q., là un poulailler confortable, bien isolé, de deux étages et logeant 500 pondeuses, construit en blocs de cèdre, a coûté $800.

Les parois sont faites de blocs de cèdre de 8 pouces de longueur posés dans le mortier. Il ne faut pas de montants ou colombages. Les cadres des châssis, les solives, des planchers pour le deuxième étage, les chevrons sont tous placés dans du mortier. On pourvoit à l'aération nécessaire au moyen de châssis mobiles. Cette somme de $800 comprend les frais de charroyage et de sciage des billots, les services du moulin, l'assemblage des châssis, etc. On a employé un briquetier et un charpentier pour la construction.

Il a fallu deux mille livres de chaux et soixante sacs de ciment pour poser les blocs de cèdre et pour construire le plancher inférieur, qui est en ciment. La construction en blocs de cèdre est très employée pour les étables et les autres bâtiments de la ferme. Tous les blocs devraient être bien séchés à l'air avant d'être posés. Les bâtiments en blocs fournissent une si bonne construction isolante qu'il n'y a jamais de condensation d'humidité sur les murs, même par les temps les plus froids.

La mesure est à la fois ce qu'il y a de plus rare et ce qui contient le plus de force.—Lacordaire.

Entrefilets

Une précaution très importante est de donner aux truies qui allaitent leurs petits et pendant toute la durée de cet allaitement des fourrages verts, ou une huile alimentaire.

L'expérience pratique a démontré que l'on peut détruire le chardon du Canada et le laiteron vivace en ensemençant un champ en luzerne, et la Division de la grande culture au Service des fermes expérimentales fédérales a entrepris des essais préliminaires pour voir si les mêmes moyens seraient utiles pour la destruction du chiendent.

En 1943, l'industrie du beurre canadien a non seulement plus de beurre, mais elle a grandement amélioré la qualité de ce beurre. Au Canada en général la proportion de beurre que l'on a trouvé de première qualité était de 84.75 p.c. de la production totale ou 3.15 p.c. de plus qu'en 1942.

Un peu partout à travers le Canada, les Boy Scouts ont entrepris la récupération d'articles divers et, depuis quelque temps, celle du papier. Ils se rendent compte que le papier est indispensable pour les forces armées et pour l'industrie de guerre. Il sert pour les filets de camouflage, les parachutes, les contenants pour masques à gaz et grenades. Plus de 700 articles divers sont enveloppés avec du papier, mis dans des boîtes de carton et expédiés aux armées.

Bannon Bros. Ltd.

AMEUBLEMENT GENERAL

A. J. CORBEIL, gérant

Cette maison est reconnue pour la quantité de ses produits

ATTENTION: LE MAGASIN FERME LE SAMEDI SOIR A 6 HRES ET OUVRE LE MARDI A 9 HRES

123, rue Durham Tél. 4-4243

SUCCURSALE A NORTH BAY — TEL. 383

Salle d'étude sur le Crédit Social

Ouverte 5 soirs par semaine, du lundi au vendredi à 8 heures.

Tout le monde est bienvenu.

290 rue King, est Sudbury

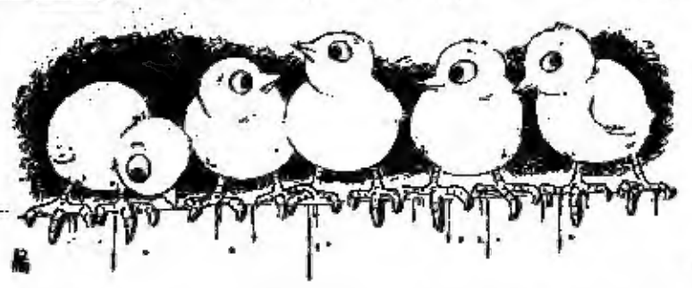

ELEVEURS DE VOLAILLES, assurez-vous d'un bon groupe de poussins en santé, cette prochaine saison. Nos volailles sont de gros sujets pondant de gros oeufs, et ayant la conformation nécessaire pour produire un oiseau de table supérieur.

Tous nos reproducteurs sont éprouvés par un expert en bactériologie sous la surveillance du Gouvernement Fédéral pour la diarrhée blanche.

Protégez-vous en donnant votre commande dès maintenant

PRIX DES POUSSINS

(LE 100)

Plymouth Rocks Barrés, New Hampshire, Leghornes Blanches, et Hybrides N. Hampshire X Rocks Barrés

	En février, mars avril	En mai	En juin
Mélangés	$16.00	$14.00	$13.00
Poulettes d'un jour Rocks Barrées ou Hybrides N. H. X Rocks Barrées	27.00	24.00	20.00
Cochets d'un jour Rocks Barrés ou Hybrides	6.00	8.00	9.00

En quantité moins de 100 ajoutez ½ sou du poussin.

FERME AVICOLE GERARD

ALPHONSE CHARETTE, prop.

Tél. 3-1160 R.R. No 1 Sudbury, Ont.

Ordre sur le plafond des prix

Le marché de Sudbury ne sera pas beaucoup touché par le nouvel ordre sur le plafond des prix mis en vigueur récemment. La commission des prix et du commerce a fait l'annonce qui a trait aux fruits et légumes importés. Le dernier règlement a pour but de prévenir des prix exorbitants sur les légumes et fruits quand ils sont rares. Les principaux articles sont les asperges, les artichauts, le brocoli, le chou de Bruxelles, les fèves, le chou-fleur, le celeri, les concombres, etc.

Les bouchers, les consommateurs, les marchands en gros et les autorités de régie de prix ne s'intéressent pas beaucoup à la campagne commencée dans le sud Ontario pour faire résilier le rationnement de la viande, ou au moins faire augmenter la quantité de la ration. Un relevé fait à Sudbury indique que la majorité est satisfaite avec la ration actuelle de viande pour les besoins du ménage. Plusieurs organisations du sud Ontario ont suggéré que toutes les restrictions soient enlevées à cause du surplus de viande au Canada. La commission des prix et du commerce à Sudbury dit qu'elle n'a reçu aucune plainte, et qu'apparemment la ration actuelle est suffisante pour tous.

Lettre d'Ottawa

(suite de la première page)

modérée faites par les chefs du gouvernement en 1939, et de la limiter aux moyens du pays; (2) d'exiger la participation du Canada aux conférences alliées à cause de son statut d'indépendance et de la part importante qu'il prend à la guerre; (3) d'entreprendre des travaux publics pour remédier au chômage qui existe déjà; (4) d'accorder aux cultivateurs et aux pêcheurs l'exemption du service militaire, de façon à leur éviter les procédures vexatoires résultant de l'application étroite des règlements du service sélectif national.

Votèrent pour ce deuxième sous-amendement le groupe Roy-Dorion, le Bloc populaire et deux députés libéraux, MM. Lacroix, de Québec-Montmorency, et D'Anjou, de Rimouski.

Le sous-amendement du Bloc populaire canadien recueillit le même appui. Tous les autres partis votèrent également contre. Le sous-amendement du Bloc populaire canadien complétait celui du groupe Roy-Dorion. Il réclamait: (1) de prendre les moyens nécessaires pour suspendre la conscription des hommes pour service militaire et pour mettre fin à l'aide mutuelle aux Nations-Unies; (2) de supprimer le recours au parlement de Westminster pour les amendements à la constitution du Canada et d'adopter un drapeau national distinctif pour notre pays; (3) de prendre les dispositions nécessaires pour élaborer, dans les limites de la constitution fédérale, pour l'ouvrier et pour l'agriculteur, un plan d'ensemble susceptible d'aider l'un et l'autre, durant et après la guerre, dans chacune des provinces du Canada.

L'AMENDEMENT CONSERVATEUR

A l'exception du Parti ouvrier-progressiste, tous les groupes de la gauche, conservateurs-progressistes, C.C.F., Crédit social, le Bloc populaire canadien et le groupe Roy-Dorion appuyèrent l'amendement conservateur progressiste, de même que les deux députés libéraux, Lacroix, de Québec-Montmorency, et D'Anjou, de Rimouski.

Pour la compréhension de l'attitude des divers partis, il est peut-être utile de répéter le texte de l'amendement conservateur progressiste. Il regrettait que les conseillers de Son Excellence n'eussent pas jugé à propos:

1) de prendre les dispositions indispensables pour remplir les promesses déjà faites afin de répondre aux besoins de l'embauchage des hommes et des femmes des forces armées lors de leur démobilisation;

2) de prendre les mesures nécessaires pour permettre à l'agriculteur de donner son plein rendement soit pendant, soit après la guerre, en suivant un programme efficace et stable à longue échéance;

3) d'édicter un code national du travail susceptible d'assurer un maximum de production et de donner à l'ouvrier la place qui lui revient dans notre économie nationale; de corriger les clauses indûment coercitives ou restrictives de l'ordonnance de 1943 réglissant les salaires en temps de guerre;

4) de restreindre les contrôles exercés par la bureaucratie ainsi que l'enrégimentation, de reconnaître et de restaurer l'autorité du Parlement; de mettre un frein à l'empiètement perpétuel sur les droits des provinces et aux tentatives centralisatrices de l'autorité.

Enfin, sur la motion principale, libéraux, conservateurs-progressistes et Parti ouvrier-progressiste votèrent ensemble, pour l'appuyer, tandis que la C.C.F., le Crédit social, et le groupe Roy-Dorion votèrent contre, et que le Bloc populaire canadien et les deux députés libéraux Lacroix, de Québec-Montmorency, et D'Anjou, de Rimouski, s'abstinrent de voter.

LES RAISONS DES VOTES

Nous avons tenu à réunir, dans cette chronique, le texte des différentes motions pour que nos lecteurs puissent par eux-mêmes se rendre compte de l'attitude prise par chaque groupe. Il reste maintenant à expliquer les raisons de la complexité de l'alignement des groupes sur les diverses motions.

Le Bloc populaire canadien vota pour le sous-amendement Roy-Dorion et pour l'amendement conservateur progressiste, parce que ces motions contenaient ses propres vues. Ils s'abstint, cependant, de voter sur la motion principale de l'adresse, parce que le discours du Trône contenait des choses qu'il désapprouve, comme l'effort de guerre total et l'aide aux Nations-Unies, et des choses qu'il approuve, comme le principe des allocations familiales. Ne voulant pas avoir l'air d'approuver l'effort de guerre en votant pour le principe des allocations familiales et désirant ne pas voter contre ce principe qu'il approuvait en votant contre l'effort total de guerre, le Bloc populaire s'est abstenu de voter sur la motion principale.

Ce fut également l'attitude des deux députés libéraux Lacroix, de Québec-Montmorency, et D'Anjou, de Rimouski.

Quant au groupe Roy-Dorion, il vota pour le sous-amendement du Bloc et l'amendement conservateur progressiste pour les mêmes raisons que le Bloc et les deux députés libéraux nommés. Mais il vota contre la motion principale de l'adresse, parce qu'il condamnait la politique d'effort total de guerre du gouvernement.

LES ABSENTS

Si l'on analyse attentivement les différents votes, on constate que, lors du scrutin sur le sous-amendement de la C.C.F., une dizaine de députés libéraux du Québec étaient absents de la Chambre. Deux jours plus tard, lorsque vint le vote sur les sous-amendements Roy-Dorion et du Bloc, une dizaine d'autres députés libéraux du Québec n'étaient pas présents en Chambre. L'intéressante question qui se pose est de savoir pourquoi cette dizaine d'autres députés libéraux du Québec n'étaient pas présents lors du vote sur les amendements Roy-Dorion et du Bloc, qui intéressaient le Québec. C'est une question qui reviendra sans doute d'actualité au cours de la prochaine campagne électorale fédérale dans cette province.

TEMPETE ELECTORALE

La fin du débat sur l'adresse en réponse au discours du Trône a eu un caractère profondément électoral. Les C.C.F. eurent d'abord de vives passes d'arme avec les libéraux au sujet de la situation qui existe en Saskatchewan. Ils se préparaient évidemment des munitions en vue des prochaines élections dans cette province. Au cours de cette mêlée, l'honorable J.-G. Gardiner, ministre de l'Agriculture, prononça un vigoureux et éloquent discours pour défendre la politique agricole du gouvernement.

M. L.-P. Picard, député libéral de Bellechasse, juste avant la fin du vote sur l'adresse, soulevait une tempête politique, en s'attaquant au député Lacroix, de Québec-Montmorency, et au député Dorion, de Charlevoix-Saguenay. En résumé, il reprocha au député de Québec-Montmorency de critiquer à peu près toutes les mesures ministérielles importantes depuis 1940 et de rester dans le parti libéral. M. Lacroix répondit que ce n'était pas lui qui avait changé, mais le gouvernement. Il avait été élu pour siéger là où il était et il y restait. M. Picard avait reproché à M. Dorion d'avoir été organisateur provincial du Parti conservateur dans Québec en 1940 et avait critiqué l'isolationnisme de certains gens dans cette province. M. Dorion admit avoir été organisateur provincial, mais il ajouta qu'il s'était séparé de ce parti depuis. Au chapitre de l'isolationnisme, il dit que, s'il y en avait dans le Québec, cela dépendait, pour une part, de l'attitude du Parti libéral depuis les derniers vingt-cinq ans dans cette province. A ce sujet, le député de Charlevoix-Saguenay lut les déclarations connues de tous, faites par les chefs libéraux en temps d'élections. Il termina son vigoureux discours en défiant le gouvernement de tenir des élections dans Québec où, selon M. Dorion, tous ses candidats seraient battus.

Le monde sportif

PAR CONRAD FORTIN

La ligue de hockey à Copper Cliff vient de terminer ses activités régulières de la saison et les quatre premières équipes qui en font partie ont commencé à se disputer le championnat du circuit; le Boiler Shop et le club Vaticans étaient automatiquement éliminés en vertu de leur classement. Nous pourrions, peut-être poser quelques questions au sujet de la ligue sénior, tout particulièrement au sujet de son organisation, de ses succès et de ses déficiences. Tout d'abord il convient de se demander si les équipes du circuit ont joué un nombre suffisant de parties. Les opinions peuvent varier sur ce point mais il est certain que dès que les éliminatoires seront terminées (et elles le seront bientôt) il va s'écouler un laps de temps pendant lequel nous n'aurons pas de hockey sénior dans le district, l'aréna de Copper Cliff n'est pas une patinoire en plein air. Donc il nous semble que les organisations de la ligue auraient pu allonger quelque peu la cédule afin de rendre le jeu plus intéressant.

La cédule relativement courte n'a guère permis aux amateurs du hockey dans le district de discerner ou de choisir leur équipe favorite car le classement final montre qu'il n'existe que trois points de différence entre la première et la quatrième. Maintenant voyons si la ligue a eut le succès qu'on attendait d'elle. A-t-elle su intéresseer les esprits sportifs? Nous répondons à cette question en affirmant que les assistances à l'aréna étaient plutôt maigres au cours de la saison mais on s'attend à ce qu'elles augmentent durant les série finale. Les organisateurs de la ligue se contentaient de donner des statistiques de temps à autre et par conséquent l'intérêt dans les activités du circuit Copper Cliff a demeuré minime la plupart du temps, du moins chez les amateurs de hockey dans notre ville. Pour ce qui est des gens de Copper Cliff, la ligue a revêtu un autre aspect. Ceux-ci, à cause de la courte distance qui les séparait de l'aréna, ont pu suivre de près leur équipe favorite. Mais cette ligue sénior n'avait été formée seulement pour les gens de Copper Cliff mais bien pour ceux du district également. Aussi ajoutons que, à cause du mélange des joueurs de calibre junior, intermédiaire et sénior, les joutes ont pu attirer nombre de spectateurs. La ligue sénior de Copper Cliff était plutôt considérée comme la ligue intermédiaire de Copper Cliff.

Maintenant voici le classement final pour l'année 1944:

Equipe	G.	P.	N.	Pts
Ingénieurs	6	3	1	13
Smelter	6	4	0	12
Refinery	5	3	2	12
Concentrator	3	3	4	10
Boiler Shop	3	5	2	8
Vaticans	2	7	1	5

Semi-finales: Ingénieurs vs Concentraor (Série A); Smelter vs Refinery (Série B).

Finales: Les gagnants de série vs les gagnants de série B.

Les premiers compteurs:

	B.	A.	Pts
Dewey, Ingénieurs	20	14	34
Zuliani, Smelter	14	12	26
Panke, Smelter	15	8	23
Gladstone, Smelter	11	11	22
Carrière, Concentrator	11	10	21
Armitage Concentrator	12	4	16

• •

Bert Gardiner a obtenu son premier blanchissage de l'année lorsque le Boston a triomphé du Canadien, 3 à 0 dernièrement.

• •

Toe Blake a retourné à l'alignement des Canadiens, la semaine dernière après en avoir été absent pendant quelques semaines Blake avait auparavant subi une blessure à l'épaule.

Coût de la guerre

Ottawa.-Le 31 mars prochain, le Canada aura dépensé pour le présent conflit mondial plus de six fois la somme dépensée au cours de la grande guerre et la période de démobilisation, nous apprend la Commission d'information en en temps de guerre dans le livret mensuel "Le Canada en guerre."

On peut y prendre connaissance de statistiques qui illustrent particllement la différence entre les deux guerres. Depuis le début de cette guerre-ci, on a mobilisé un peu plus d'hommes que pendant la dernière grande guerre, et on a surtout produit plus de munitions.

Le coût de la présente guerre pour le Canada se chiffrera à $10,824,000,000, le 31 mars 1944. Ce montant ne comprend l'aide financière accordé au Royaume-Uni, soit d'environ $1,518,000,000. A la dernière guerre, le coût, pour six années fiscales, soit d'avril 1944 à mars 1920, compris les dépense de la démobilisation d'après-guerre fut de $1,,670,406,213.

Le revenu des taxes, au cours des mêmes six années fiscales, se chiffra par $1,121,000,000, alors que le revenu des taxes, le 31 mars prochain, y compris les taxes remboursables, atteindra $7,300,000,000.

On compte présentement dans les forces armées canadiennes 725,000, hommes et femmes. Dix pour cent des 725,000, soit environ 70,000, sont des mobilisés disponibles seulement dans l'hémisphère occidental. A la guerre précédente, les membres de l'armée et de la marine, ainsi que les canadiens qui se sont enrôlés dans l'aviation au Royaume-Uni, se chiffraient par 647,314. Quatorze pour cent de ces 647,314 avaient été mobilisés.

St-Jean-de-Brébeuf

Lundi soir, le 7 février, les paroissiens de St-Jean-de-Brébeuf se réunissaient pour entendre une intéressante causerie par le R. P. Alexandre Dugré, s.j., sur la Coopérative dans la Gaspésie.

Les enfants de Marie sont priées de ne pas oublier la communion générale et leur réunion mensuelle dimanche prochain.

M. H. Hotte et ses deux fils, Robert et Léopold, de Sturgeon Falls, passaient quelques jours à Sudbury la semaine dernière.

Mlle Diane Lemieux, de cette paroisse, visite actuellement des parents à St-Charles.

Mme Beauparlant, de Verner, était de passage ici dimanche dernier.

Blezard Valley

Blezard Valley, (D.N.C.)—Mme Arthur Chartrand est de retour à son foyer après un séjour prolongé à Toronto.

Le soldat Gérard Chartrand, de Toronto est de passage dans sa famille.

Mardi le 8, un groupe d'élèves de l'école centrale de Sudbury, sous la direction de M. Joseph Beaulieu, se rendit à la salle de l'école. Ces écoliers au nombre de huit ont su nous charmer pendant la soirée par leurs chants nouveaux. MM. les inspecteurs Godbout et Millette ainsi que M. Roland Groulx faisaient parti du groupe. Voici la liste des élèves, Raymond Rouleau, Richard St-Germain, Roger Latourelle, Clément Simon, J.-Guy Titley, Maxime Ducharme, Jean Charette, Jacques Barbeau. Cependant M. Beaulieu prétend que le chant ne va pas sans diction. Pour nous le prouver nous avons eu quelques récitations.

Mme Vingule, récitée par Roger Latourelle, Quelquepart, par Maxime Ducharme, L'écolier, Jean-Guy Titley, éveilla dans nos esprits de vieux souvenirs en chantant Collin et Collinette.

Même M. Beaulieu nous fit comprendre que le chant était aussi pour les adultes, pour nous convaincre il nous chanta des chansons composées par lui-même, Les Députés, Le Baptême du Dernier-né. Vers la fin de la soirée notre curé félicita les enfants.

Mardi à 9 heures M. l'abbé Filiatrault bénissait le mariage de Mlle Marie-Anne Fex, fille de M. et Mme Jean-Baptiste Fex, de cette paroisse, à M. Edmond Landry, fils de M. et Mme Napoléon Landry, de Sudbury.

La santé des chevaux

Les autorités vétérinaires disent qu'en cet âge mécanisé il y a des fermes sur lesquelles le cheval est l'un des animaux les plus négligés. Les couvertures sont presque inconnues; l'étrille et la brosse ont disparu depuis longtemps. La seule chose qui puisse faire compensation pour cette négligence sur certaines fermes, c'est qu'on laisse les chevaux courir au large ce qui leur donne un peu l'occasion de prendre soin d'eux-même. Et pourtant le cheval est encore l'une des sources plus utiles d'énergie motrice. La bonne nourriture est extrêmement importante. C'est l'une des trois choses essentielles au maintien de la santé des chevaux. Le second point essentiel c'est que, lorsqu'un cheval ne travaille pas, on devrait lui donner la jouissance d'un pacage ou d'une terre pour qu'il puisse prendre ses ébats. La troisième, c'est que le cheval doit avoir un bon refuge pour le mettre à l'abri des vents et du froid.

La production du boeuf

La santé des bêtes bovines dépend tout d'abord de l'état de vigueur et de santé des sujets reproducteurs; elle dépend également d'une bonne alimentation, basée sur une connaissance parfaite des besoins de la nutrition, spécialement des substances minérales et des vitamines, dans une nourriture bien équilibrée. Les aliments producteurs de graisse ne suffisent pas pour maintenir la santé, à moins qu'ils ne soient complétés judicieusement par ces aides essentiels. En troisième lieu, l'hygiène, les bonnes conditions sanitaires, sont indispensables pendant tout la durée de la vie de l'animal. Enfin, on peut par une vaccination bien faite prévenir toutes les maladies contagieuses et infectieuses qui peuvent être prévenues.

Les propriétaires de bestiaux devraient se tenir sur leurs gardes en tout temps pour dépister tous les symptômes de maladies qui peuvent s'introduire subitement ou graduellement dans le troupeau afin de pouvoir prendre toutes les mesures nécessaires pour enrayer promptement la propagation de ces maladies et protéger ainsi le reste du troupeau contre l'infection. Jamais encore l'industrie de la production du boeuf n'a eu une telle importance pour notre pays que cette année. Les maladies des animaux sont les plus grands obstacles à cette industrie et ce n'est que par une vigilance de tous les instants que l'on peut maintenir et prévenir la production.

LAITERIE STANDARD
Lait — Crème
260 rue Victoria Tél. 5-5862

MOULINS A COUDRE—M. Albert Leduc, de Sturgeon Falls, désire annoncer qu'il a un certain montant de machines à coudre neuves "Singer" à vendre ou à échanger. Adresse: B-52, Sturgeon Falls, Ont.

Nickel Tire Service
Propriétaire: Gérard Boulet
VULCANISATION DES PNEUS ET CHAMBRES A AIR
TEL. 3-0108 Res. 8-6182
25 rue Beech

SUDBURY ONTARIO
LEBEL & FILS
NETTOYEURS - TEINTURIERS
TEL. 5-5621 142 RUE EYRE

A. FOURNIER LTEE
ASSURANCES
EST. 1898 Tél. 7-7546 11 rue Elm est